

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du Courrier du Canada
2 OCTOBRE 1876.—No. 2

LA VEILLEUSE.

II
LES PERSONNAGES.

Pourquoi attachons-nous si souvent une pensée aux objets inanimés ? Pourquoi une rose qui se penche dans un verre sur le bord d'une fenêtre nous fait-elle ralentir le pas ? Pourquoi un satre sur un tertre nous fait-il quelquefois pleurer ? Pourquoi une étoile au ciel nous fait-elle rêver ? Je ne le saurais dire ; mais je ne puis voir la douce lumière d'une veilleuse sans prêter à cette petite flamme la pensée et la vie. Ne semble-t-elle pas protéger ceux qui dorment ? Et au premier matin, elle pâlit comme fatiguée de sa tâche, alors que son secours devient inutile. Et si elle vient à mourir, un dernier effort, un vil pétilllement succèdent à son silence, et veut encore avertir ceux qu'elle est chargée de protéger.

Mais dans la maison du faubourg, la petite flamme ne veille pas seule. Dans l'étroite chambre du second étage qui, par sa simplicité et sa blanche propreté ressemble à une cellule de convent, veille encore une jeune fille.

C'est la blonde Pholé au front seclin, au regard candide ; fatiguée de la tâche du jour, elle s'est étendue dans un fauteuil. Elle consulte la montre d'argent suspendue à son cou, et quand elle entend sonner minuit à la chapelle de l'Enfant-Jésus, de l'autre côté de l'Observatoire, elle se lève avec précaution, elle écoute si rien ne vient troubler le silence de la nuit.

D'un pied lent et furtif, elle parcourt les chambres voisines, où reposent dans un profond sommeil son jeune frère et sa sœur. Puis elle atteint une vaste corbeille à ouvrage, et, assise sur une chaise basse, elle croise les bras en souriant et mesure des yeux le nombre d'heures qu'il lui faudrait pour accomplir cette grande tâche. Une petite moue et un léger mouvement d'épaule semblent qu'elle ne sait par où commencer ; mais reprenant bientôt courage, elle se met avec bonheur à réparer des bas d'enfant, des chemises et des robes. Elle plie avec soin chaque objet, et va le placer sans bruit dans l'armoire où sont classés les habillements des enfants.

Puis toute contente de son œuvre, elle commence une plus grande entreprise : elle réunit le linge fin de la famille, et dans une pièce voisine elle installe tout un attirail de savonage ; elle reploie sa robe, s'enveloppe d'un large tablier, et relevant sa manche jusqu'à l'épaule, elle est heureuse quand les flots de mousse blanche viennent embrasser ses beaux bras. A la lueur de cette lampe, on croirait voir un de ces spirituels tableaux (comme, par exemple, la *Savonneuse* de Chardin) dans lesquels l'ingénieur artiste a si bien représenté la belle simplicité et presque l'orgueil de ces bonnes et fortes ménagères qui ne croyaient pas déroger en se livrant à ces soins domestiques.

C'est comme un reflet des scènes du foyer si poétique dans Homère, si nobles dans la Bible. Quoie de plus touchant, en vérité, que cette sollicitude pour le bien-être de la famille ? Ne semble-t-il pas que ce bonnet de nuit que tient la bonne Pholé sera cent fois plus pur, plus blanc, plus béni, et plus salutaire pour la petite tête qu'il doit protéger que s'il était confié à des mercenaires ?

Notre fausse civilisation, notre vanité nous font cependant presque rougir de ces détails d'intérieur qui occupaient autrefois la vie heureuse de la famille, mais qui sont remplacés dans le plus humble ménage par l'appareil d'un luxe emprunté.

A mesure que la fortune se subdivise, que l'espace se restreint pour faire place au grand nombre, il est curieux de voir comme les prétentions augmentent. Nous craignons bien de répéter ce qui a été dit ; mais n'est-ce pas vraiment depuis que les Parisiennes n'ont plus de place pour se retourner dans leurs cellules dorées qu'elles ont inventé ou du moins ramené cette ampleur de costume, qui pouvait être admissible dans le château de Versailles ou dans les vastes hôtels des seigneurs d'autrefois et qui convient encore à nos grandes dames, mais qui est presque un non-sens dans beaucoup de positions ? N'est-ce pas depuis qu'il n'y a plus d'anciens serviteurs que les femmes du monde

lontent pour leurs soirées d'apparat des livrées prétentieuses ? N'est-ce pas depuis que les exigences de la vie se font sentir dans toutes les classes que chacun veut avant tout ne paraître vivre que pour le loisir ? C'est aussi depuis qu'on n'a plus de dot à donner aux jeunes filles qu'on les accoutume à toutes les inutilités, à toutes les vanités de la vie, sauf à leur préparer pour l'avenir les plus tristes déceptions.

Si vous me conduisez dans ce que, par extension ou plutôt par dérision, vous appelez le monde, si je vois dans un salon exigü décoré d'un luxe apparent une mère qui présente sa jeune fille toute rayonnante, enveloppée de nuages de dentelles et couronnée de fleurs, si j'observe la curiosité avec laquelle les spectateurs contrôlent l'exhibition qui est placée sous leurs yeux, et se demandent quelle est la réalité cachée sous cette apparence, je découvre sans peine le secret de cette comédie qui ne trompe plus personne.

Que j'aime bien mieux voir dans le silence de la nuit la pauvre Pholé réparer les habits de sa sœur, ou blanchir en cachette le linge de la famille, je sens que je suis dans le vrai ; j'ai devant moi l'humanité avec ses peines et ses épreuves ; je vois la charité et la joie qui rayonnent dans ces yeux d'ange au milieu des plus rudes travaux.

Quand le savonnage est fini, Pholé, semblable à une silencieuse somnambule, plonge le linge dans une eau pure et le tord avec la force de ses beaux bras. Dans cette lutte, sa longue chevelure cendrée se dénoue et tombe dans l'eau comme le blond feuillage du saule ; elle relève en souriant ses tresses soyeuses ; elle monte d'un pas léger jusqu'à l'étage le plus élevé pour étendre le linge et cacher son travail de la nuit ; puis, contente d'elle-même, elle donne un dernier coup d'œil aux enfants, et rentre dans sa chambrette. Elle regarde quelques instants l'étoile scintillante qui brille au-dessus de sa fenêtre, puis le bon ange de la maison succombe au sommeil.

Les premières lueurs du jour font pâlir la lampe. Quelques heures de repos ont rendu à la courageuse fille la fraîcheur de son teint. Les lèvres sont aussi rouges que le fruit de l'églantier, son regard aussi limpide qu'une goutte de rosée, et lorsqu'elle a réparé le désordre de la nuit, elle descend, — mais puis-je le dire, et que deviendra mon héros ? — elle descend à la cuisine, elle allume le feu, reçoit le lait des mains de la petite laitière qui frappe à la porte, et prépare les déjeuners de toute la famille.

Quand tout est prêt, quand la pile de tartines grillées est posée sur une assiette près des fourneaux, c'est le moment où la vieille servante Reine arrive moitié riant, moitié pleurant, se plaignant qu'on lui fait toujours son ouvrage. C'est bien une créature aussi disgracieuse qu'elle est excellente ; jamais plus épaisse enveloppe n'a caché un cœur plus dévoué et plus aimant.

Elle avait élevé la mère et les enfants. Quand les ressources de la maison vinrent à manquer, on fut obligé de lui avouer un jour en pleurant qu'on ne pouvait plus la garder. Alors elle se mit à rire bien fort, ce qui était chez elle le signe de la plus grande douleur.

— Eh bien ! poussez-moi donc à la porte, dit-elle, nous verrons bien si vous êtes assez forts à vous tous pour me mettre dehors.

On se jeta dans ses bras en lui promettant qu'on la garderait toujours ; et alors elle fut si contente qu'elle se mit à pleurer. Depuis elle avait employé ses dernières forces pour servir ses anciens maîtres, et peut-être ses dernières économies pour les dépenses de la maison.

— Eh bien ! c'est le bon, à présent, dit Reine en faisant son entrée dans la cuisine, je m'en vas donc aller m'asseoir dans le salon ? Y a-t-il du bon sens, mademoiselle Pholé, de vous lever si matin que ça ? Et puis qu'est-ce que je vas donc faire, moi, si vous me prenez ma cuisine ? Voyez un peu comme vous vous arrangez ! Allez donc voir votre maman qui a besoin de vous et donnez-moi tout ça.

(à suivre.)

A travers les revues.

COMMENT ON ÉCRIT L'HISTOIRE.

Nous sommes sensés vivre dans une époque de libertés ; on en prend, en effet, de plus d'une sorte, surtout avec la vérité historique. Cette réflexion m'est suggérée par un travail qui a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur le gouvernement de

Charlemagne. Charlemagne fut incontestablement un roi hors de pair, et plus qu'un roi et un empereur, un grand chrétien, un grand serviteur de l'Eglise. Il reçoit dans beaucoup d'églises un culte qui n'a jamais été condamné, et il a sa place dans la *Vie des Saints*. Cette place, la mérite-il ou ne la mérite-t-il pas ? Il ne la mériterait pas si les phrases suivantes et les conclusions qu'on veut en tirer étaient l'expression de la vérité : "On s'est demandé si cette royauté carlovingienne, d'allure si fière et si hautaine à l'égard des populations, n'avait pas, par une sorte de compensation, obéi à l'Eglise. De ce que Charlemagne et Louis le Pieux manifestaient un grand respect pour la croyance chrétienne et pour l'épiscopat, on a parfois conclu que leur politique avait été inspirée et conduite par le clergé ; on a même appelé leur gouvernement le règne des prêtres. Ces généralités sont toujours pleines de périls ; il faut observer le détail des faits." Et l'auteur observe le détail des faits, et de son observation il résulte que Charlemagne avait voix prépondérante dans les conciles, qu'il en a même présidé deux, l'un en 794, contre Félix d'Urgel ; l'autre en 809, où il est question de la procession du Saint-Esprit ; que ce droit des rois de présider les conciles était reconnu encore du temps de Charles le Chauve. Les décisions des évêques étaient soumises au pouvoir temporel ; elles ne recevaient de valeur légale et ne devenaient exécutoires que lorsqu'elles avaient été acceptées et promulguées par le prince. Non-seulement il avait le droit de les rejeter, mais de les modifier. Les conciles n'avaient qu'un droit de proposition ; même en matière de discipline et de foi, l'autorité législative appartenait à l'empereur. Voilà ce que le détail des faits a appris à M. Fustel de Coulanges. "Tous ces faits, conclut-il, ne donnent pas l'idée d'une royauté soumise à l'Eglise. Charlemagne gouverna aussi bien la société ecclésiastique que la société laïque. Nous n'avons pas à parler ici de ses rapports avec le siège de Rome."

Mais ce sont précisément les rapports du grand empereur avec le Saint-Siège qu'il n'aurait pas fallu passer sous silence, si l'on voulait nous donner une idée complète et juste des rapports de l'Etat avec l'Eglise sous Charlemagne. Le nœud de la solution est là. Quand envisage une question incomplètement, on en tire les conclusions que l'on désire, tout en se donnant des airs d'impartialité. Avant d'affirmer l'intervention prépondérante de Charlemagne, non-seulement dans les questions de discipline, mais dans les choses de foi, et d'en tirer des conséquences contraires à la liberté de l'Eglise, il faut voir si Charlemagne a été le fils soumis du Saint-Siège. Après cela, que sa haute personnalité, que son dévouement pour l'Eglise, que son zèle pour la restauration de la discipline, à laquelle les désordres du temps avaient pu porter atteinte, lui aient assuré une grande place, même dans les conciles des évêques de son empire, il n'y a rien d'étonnant : c'est le rôle d'un prince chrétien, de l'évêque du dehors, dont nous sommes trop habitués aujourd'hui pour le comprendre.

Entrons à notre tour dans le détail des faits, et nous aurons, si je ne me trompe, une autre conclusion à tirer. En tête de son principal capitulaire, Charlemagne prend ces titres : "Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais, moi, Charles, par la grâce et la misericorde de Dieu, roi et recteur du royaume des Francs, *dévoit défenseur et humble auxiliaire* de la sainte Eglise de Dieu, etc." Ce ne sont pas là les façons de s'exprimer d'un potentat qui veut régenter l'Eglise et lui imposer ses volontés en matière de discipline et de dogme. Nous ne citons que ce capitulaire, mais presque toutes les ordonnances du grand roi portent ce préambule ; il regarde comme le plus glorieux de ses titres celui de *dévoit défenseur* de l'Eglise, car il le répète à toute occasion, et jamais nous ne le voyons, pas plus dans les faits que dans les paroles, se départir du respect et du dévouement filial pour l'Eglise et le souverain Pontife.

En 784, Charles écrit pour son ambassadeur auprès du souverain Pontife une instruction confidentielle sur la manière dont il doit se présenter devant lui, et parmi ces recommandations, qui toutes denotent la plus grande foi et le plus profond respect pour le vicairé de Jésus-Christ, nous trouvons les preuves d'une piété vraiment filiale. "Vous saluez, notre maître, votre fils Charles, et votre fille, notre maîtresse Falstrade, les fils et les filles de notre maître, et

en même temps toute sa maison.... Notre maître, votre fils, vous a envoyé la présente lettre, en demandant à Votre Sainteté que votre *amitié* la révoque avec amour, etc." Au sujet de l'erreur de Félix d'Urgel, il écrit à Elipand, archevêque de Tolède, une lettre où nous trouvons ces lignes : "Jusqu'à trois ou quatre fois nous avons consulté le bienheureux Pontife du siège apostolique, pour savoir ce que pensait à ce sujet l'Eglise romaine." Et en même temps il lui expédie diverses consultations, en tête desquelles il a soin de placer celle de l'Eglise romaine, et dans cette même lettre il dit : "Je m'unis de tout mon cœur au Siège apostolique." Où trouver dans tout cela un esprit de domination sur l'Eglise ?

Le concile de Frankfort, que M. Fustel de Coulanges nous montre présidé par Charlemagne, déclare dans son premier canon qu'il a été assemblé de l'autorité du Pape et par commandement exprès des chartes. L'autorité du Pape d'abord. Cette autorité du vicairé de Jésus-Christ, veut-on savoir quel cas en faisait le tout-puissant empereur ? Ouvrons un de ses capitulaires : "En mémoire du bienheureux apôtre Pierre, honorerons la sainte et apostolique chaire de Rome, afin que, comme elle est la mère de la dignité sacerdotale, elle soit aussi notre maîtresse dans les choses ecclésiastiques. Il faut pour cela conserver à son égard l'humilité et la douceur, de telle sorte que, nous imposât-elle un joug à peine tolérable, nous le portions néanmoins avec une pieuse dévotion."

Que faut-il de plus pour prouver à l'auteur du *Gouvernement de Charlemagne* que ce grand prince était le bras droit de l'Eglise, mais qu'il reconnaissait et proclamait hautement qu'au-dessus du bras il y avait la tête ? D'où peut-on donc avoir conclu qu'en matière de discipline et même de dogme il imposait sa volonté ? Ah ! si l'on veut dire qu'il reconnaissait et appliquait comme loi de l'Etat les décrets du Saint-Siège, on serait dans le vrai ; mais ceci est, d'une part, de la piété filiale, et de l'autre, c'est le rôle d'un prince chrétien qui comprend que l'unité de croyance dans son empire est la plus puissante garantie de la paix publique et de l'ordre. Aucun prince n'a plus respecté et n'a plus aimé l'Eglise, aucun ne l'a mieux servie, aucun ne lui a été plus soumis, aucun n'a plus fait pour elle, sans parler du pouvoir temporel du St. Siège, qu'il n'a pas fondé, comme on le répète trop légèrement, mais à la restauration et au développement duquel il a grandement contribué.

Et ce respect de Charlemagne pour l'Eglise ne s'arrête pas au St. Siège, les évêques en ont leur part ; témoin le plus beau, le plus magnifique de ses capitulaires. Voici comment il a traité les évêques auxquels il adresse ses commissaires, ses *missi dominici*. "Il nous a plu de prier votre vigilance, ô pasteurs des Eglises du Christ, chefs de son troupeau, et éclatants luminaires du monde, de vous étudier à conduire, avec un soin infatigable et de fréquentes exhortations, le peuple de Dieu parmi les pâturages de la vie éternelle, etc." Dans cette entreprise, Votre Sainteté doit savoir, avec une parfaite certitude, que notre empereur vous secondera. Et c'est pour seconder les évêques que partent les *missi dominici*. "Nous l'avons déjà dit, Charlemagne, c'est l'évêque du dehors, mais rien de plus, c'est assez pour sa gloire de roi chrétien."

De nos jours, quand on lit l'histoire contemporaine, et qu'on voit les princes presque partout se faire les complices de la révolution contre l'Eglise, on est étonné, en remontant le cours des siècles, de trouver d'autres exemples. Et tantôt discrètement, tantôt avec violence, on donne des entorses à la vérité historique, et l'on voudrait faire croire que les bienfaits et la protection des princes chrétiens ont été payés par la liberté de l'Eglise. Qu'il y ait eu des tentatives de ce genre, nous ne le nions pas ; mais certes, ce n'est pas le cas de Charlemagne. Le restaurateur de l'empire d'Occident ne fut point un César abâtardi de Constantinople. L'intervention fréquente, plus fréquente qu'elle ne serait possible aujourd'hui de la part du prince le plus chrétien, cette intervention, dans les questions de religion, du grand empereur, cette intervention qui scandalise nos libéraux, s'explique par une simple remarque de bon sens : le byzantinisme des distinctions entre les droits de l'Eglise et les droits de l'Etat n'étant pas inventé en Occident, les lois de l'Eglise devenaient le plus souvent lois de l'Etat ; comme telles, le prince les acceptait et les appliquait. L'Eglise ni l'Etat n'avaient à se plaindre de cet accord ; le peuple

était peut-être un peu moins souverain que depuis qu'il est doté du suffrage universel, mais il n'en était pas moins libre pour cela, ni plus malheureux.

NIEF.

ALLOUCTION prononcée par MGR. L'ÉVÊQUE DE NEVERS Devant les troupes du 8e corps.

Mirabilis elationis maris, mirabilis in altis Dominus.
Admirables sont les soulèvements des flots de la mer ; admirable est le Seigneur sur les hauts sommets.

Monsieur le général,
Messieurs du 8e corps,

Le prophète royal, le chantre inspiré des merveilles de la création, signale comme les deux chefs-d'œuvre de la puissance créatrice le spectacle de la mer vaste et profonde soulevant ses flots jusqu'au ciel, et le spectacle incomparable des hautes et grandes montagnes : *Mirabilis elationis maris, mirabilis in altis Dominus.*

Je connais un spectacle plus émouvant, c'est celui des représentants armés d'un peuple libre et fier faisant monter les flots soulevés de leur reconnaissance et de leur amour vers le Dieu du ciel dans une prière fervente et unanime, et abaissant les faisceaux de leurs armes devant un autel national. Et quel autel plus national que celui que vos chefs, inspirés par un patriotisme prévoyant et éclairé, ont fait dresser sur le mont Beuvray !

Le Beuvray, c'est comme un observatoire splendide d'où l'œil plonge sur la longue suite de siècles qui ont concouru à former la civilisation française qui fait notre gloire, la civilisation celtique, la civilisation romaine, la civilisation franque.

La Gaule, à l'origine, ne constituait pas un peuple unique ; c'était comme une espèce de confédération de peuples ou de peuplades, unis par un lien vague d'origine et d'intérêts communs. Au centre de cette confédération brillaient les Eduens, une des peuplades les plus intelligentes et les plus puissantes. Or, la capitale des Eduens avait son siège sur l'emplacement où nous campons ; nos pieds se réchauffent en quelque sorte au foyer primitif de notre vie nationale.

Mais voici les légions romaines qui envahissent la Gaule. Victorieuses partout, elles s'étonnent de trouver sur le territoire national une résistance héroïque. Il faut la briser. Encore plus habiles diplomates qu'intrépides guerriers, les Romains ne tardent pas à s'apercevoir que la division religieuse régnait parmi les naturels du pays, dont un nombre assez considérable s'était laissé gagner à la religion du Christ. Cette religion nouvelle avait aussi pénétré dans leurs rangs, et glorieux vaincus du Christ, ils ont recourus à la puissance de ce crucifié pour triompher de la Gaule.

Ce ne fut pas tant par la supériorité de leurs armes qu'ils subjuguèrent les fiers Gaulois, mais c'est en s'inclinant comme eux devant les autels du Dieu crucifié. Un jour, du sein de leurs milices envahissantes, sortit un héros dalmate, qui avait apporté de son pays la foi chrétienne, et qui en avait accepté les enseignements de charité et d'amour. Encore catéchumène, à l'entrée de la capitale des Ambiens, il avait manifesté sa foi par un acte de charité dont le Christ lui-même fut touché et voulut le récompenser en le couvrant d'honneur et de gloire : *Gloria et honore coronasti eum Domine*, et en posant sur sa tête la couronne des pontifes : *Posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso.*

Ainsi couronné, Martin visita le pays des Eduens ; il pénétra hardiment jusqu'au sein de sa célèbre capitale, la Bibracte antique dont nous foulons le sol. Bibracte était, on peut le dire, le sanctuaire vénéré de la religion druidique, qui divinisait, en quelque sorte, toutes les puissances de la nature matérielle, les eaux des fontaines, les arbres des forêts, et qui tenait ainsi les adeptes captifs, en quelque sorte sous les éléments des choses : *Sub elementis munat erant servientes.*

Le soldat romain, vaincu du Christ, tourne ses armes victorieuses contre les idoles élevées par les druides, et doué d'une puissance surnaturelle, il transforma tous les objets superstitieux, dont on trouve encore les traces dans l'enceinte où nous sommes, en instruments de régénération et de vie.

Ce ne fut pas toutefois sans protestation que les prêtres des faux dieux acceptèrent leur humiliante défaite ;

ils soulevèrent des ennemis contre Martin. Mais lui, impassible devant leurs tentatives impuissantes, eut recours à la vertu divine dont il était comme enveloppé. Un jour, poursuivi de près par ses ennemis, il échappa à leur fureur impuissante en communiquant à l'humble monture dont il se servait dans ses courses apostoliques une vertu surnaturelle ; d'un bond, il franchit une vallée large et profonde qui séparait deux montagnes, et son pied laissa une empreinte encore visible après quinze siècles sur le granit de la montagne ; c'est ce que le langage populaire désigne sous le nom du *Pas de l'Ane*. Vainqueur du paganisme druidique, Martin planta la croix du Christ au milieu de Bibracte, et il écrivit le premier sur ses murs ce dicton qui devait devenir comme la devise du peuple, héritier des Eduens : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

Toutefois, ce n'était que par une longue suite d'événements providentiels que la Gaule devait devenir le soldat du Christ. Du fond des forêts de la Germanie, Dieu précipita sur la Gaule des peuples qu'il envoyait comme les missionnaires de sa justice, en attendant qu'il en fit les ministres de sa miséricorde. Sur le champ de bataille de Tolbiac, la première partie de leur mission était achevée, la seconde partie commençait près du baptistère de Reims. En sacrant le premier roi franc, Remy sacra aussi la nation victorieuse, et depuis lors, les Francs, nos pères, devinrent les soldats du Christ. Belle et glorieuse destinée dont l'histoire conserve les hauts faits et dont les traces sont visibles sur ce mont sacré, où les enfants de saint François, soldats pacifiques, vinrent au moyen âge établir la vie chrétienne dans toute sa sublime austérité.

Voilà, mes chers amis, notre histoire nationale, telle que nous la lisons en caractères ineffaçables sur ce terrain théâtre de vos manœuvres ! Vous voyez quelle place la religion a occupée dans nos glorieuses annales ; à toutes les époques, elle a été comme l'âme de notre vie nationale ! Les Eduens, les Romains, les Francs, nos pères, étaient essentiellement des hommes religieux, sous des formes diverses, ils rendaient gloire à Dieu, ils reconnaissaient son souverain domaine et ils lui étaient soumis en tout ; leurs lois, leur constitution politique, leurs mœurs étaient appuyées sur le respect de la souveraineté de Dieu. Le blasphème était un crime horrible et inconnu !

Et c'est ce peuple chez qui ils voudraient étendre le sentiment religieux ! Et c'est par le blasphème, par l'outrage public envers le Dieu du ciel qu'ils prétendent développer sa vie nationale !

Je suis heureux de dire bien haut en votre présence, braves et généreux défenseurs de tout ce qui est noble et généreux, ils ne réussiront pas dans leurs projets insensés : *Dicit insipiens in corde suo ; non est Deus ; vous serez là, tous, opposant la consigne que vous avez reçue de vos pères : Vive le Christ qui aime les Francs !*

UNE NATION ÉTEINTE.—Le dernier indigène de la Tasmanie ou île de Van-Diemen, au sud de l'Australie, vient de mourir. Cet indigène était une femme, la reine Lidgividgi, Trucanini, surnommée Lalla-Rookh par la population blanche. Voici quelques nouveaux détails sur ce dernier rejeton d'une race aujourd'hui complètement éteinte.

L'île de Van-Diemen, découverte par Abel Jansen Tasman, devint en 1803 colonie anglaise. Ses possesseurs en firent un lieu de déportation. Mais en 1853 elle cessa de recevoir les criminels que lui envoyait la métropole, et, pour bien marquer cette transformation, elle changea son nom en celui de Tasmanie. A la fin de 1875, cette colonie anglaise renfermait une population de 104,176 âmes, des chemins de fer et des télégraphes sillonnaient le pays ; un câble la mettait en communication avec l'Australie, et de là avec le reste du monde.

La population indigène a disparu peu à peu ; en 1815, on en comptait encore 5,000 représentants ; en 1835, ce nombre était descendu à 111. Les survivants furent transférés dans l'île Flinders ; mais le climat trop rude en fit périr une partie. En 1847, il ne restait plus que 45 Tasmaniens, dont 13 hommes, 22 femmes, 5 garçons et 5 jeunes filles. On se hâta de les repatrier, mais il était trop tard. En 1860, on n'en comptait plus que 16 ; enfin, le 23 mai 1876, le dernier spécimen de la race a péri.

Lalla-Rookh avait été mariée cinq fois et chaque fois avec un roi. Son dernier mari était le roi Billy, mort en mars 1869, dernier représentant mâle des tribus indigènes. C'est aux plaintes de la reine, que les indigènes qui restaient au nombre de 16, ainsi que nous l'avons dit, ont dû de revenir et de pouvoir mourir sur la terre natale. Elle vivait à Hobartown, capitale de l'île, chez le docteur Dal-

dridge, inspecteur de la station ; le gouverneur lui payait une petite pension ; c'est là qu'elle est morte, à soixante-treize ans, d'une paralysie.

CANADA. Québec 2 OCTOBRE 1876.

La Société de Construction Mutuelle ET SON NOBLE DÉFENSEUR.

Quelqu'un, dans l'Événement, a enfin embouché la trompette pour essayer de détruire nos articles, sur l'administration des institutions monétaires en général, et sur la conduite illégale des directeurs de la Société de Construction Mutuelle en particulier. La modération que nous avions mise dans nos écrits, le calme avec lequel nous avions discuté une question importante non seulement pour les actionnaires de cette société, mais aussi pour le public, devait au moins nous assurer d'être traité comme il le convient entre gentilshommes. Malheureusement le défenseur qui a écrit dans l'Événement, songeant à ce qu'il n'est pas, a voulu nous traiter comme compère et compagnon. Il a pris à notre égard le ton familier du gamin que vous venez de fouetter pour ses polissonneries, et qui, dans la confusion où l'a placé sa mauvaise conduite, ne trouvant point d'autre moyen de défense légitime—car il n'en a pas, étant coupable de ce qu'on lui reproche—emploie l'injure et l'insulte. A en juger par les préudes, M. le défenseur est irrité, furieux ; le dépit que lui inspire la conviction de sa défaite dans le combat qu'il provoque, le pousse à se servir de la calomnie et du mensonge pour couvrir sa retraite et sa confusion. Vous êtes battu à l'avance ; le long silence que vous aviez gardé jusqu'à aujourd'hui, était un silence d'or ; malheureux, pourquoi l'avez-vous rompu, et d'une si triste manière ? Vous voulez la lutte personnelle ? Ah ! ce moyen nous ne l'avons jamais employé dans la discussion ; nous laissons cette arme à ceux qui n'ont pas d'arguments et qui avouent ainsi leur faiblesse. Vous êtes donc bien coupable pour n'avoir pas un mot de raisonnement sérieux à opposer à notre argumentation ! Si nous voulions vous suivre sur le terrain que vous venez de choisir, vous n'existeriez pas trois mois sans voir le mépris public vous chasser de la position que vous ont faite l'intrigue et les fausses exagérations de vos connaissances financières. Qui êtes-vous ? Combien d'entreprises ont failli sous le souffle délétère de votre inspiration ? A combien de fautes—dnes à votre ignorance—avez-vous eu recours pour abuser les gens, et fonder, sous un prétexte, une société qui, du moment qu'elle a été établie, a changé son mode d'opération et sa manière d'être ? Donnez-vous aujourd'hui ce que vous promettiez ? N'avez-vous pas interprété à faux la constitution qui doit vous régir ? Une grande partie de vos actes sont illégaux ! Vous ignorez ce que vous faites, pourquoi vous le faites, et où vous allez ! Si nous avions voulu, comme vous le prétendez, combattre la société de construction Mutuelle, nous aurions employé d'autres arguments, et nous vous aurions reproché d'autres fautes ; si nous avions voulu, comme vous le dites, nous venger des directeurs anciens et nouveaux, nous n'aurions eu qu'à nous faire l'écho des plaintes multiples que l'on entend partout. Mais tel n'était pas notre but. Loin de là, nous avons voulu protéger la société et les directeurs contre les bévues que leur fait faire le défenseur. De quel droit recevez-vous des dépôts ? Voilà toute la question soulevée et étudiée. Nous prétendons que vous n'avez pas ce droit, et nous avons émis notre opinion. A vous de démontrer, non pas par des injures, mais par des raisons, que nous sommes dans le tort. En finances, M. le défenseur, il faut du raisonnement et des arguments solides ; en vain vous noirciriez vingt colonnes de l'Événement d'accusations banales contre nous, cela n'établira pas que vous avez droit de recevoir des dépôts. Les gens diront de vous : il se fâche, donc il a tort ! Pour prouver que vous avez raison contre nous, citez la loi qui vous autorise à recevoir des dépôts ; citez les articles de vos règlements qui vous autorisent à agir comme vous le faites ; démontrez que vous ne changez pas ainsi le but de la société, et que les directeurs ne sont pas seuls responsables à l'égard des dépôts. Avez-vous consulté les actionnaires, avez-vous leur consentement ? Que disons-nous ? Il y a des personnes dont vous devez avoir l'opinion avant d'agir en quoi que ce soit. Publiez l'avis des avocats de la société. Nous vous le demandons, comme actionnaire. Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui. Mais avant de terminer,

encore en mot, M. le défenseur. Quand on habite, comme vous, un château de verre, il ne faut pas jeter des pierres chez son voisin. Car, il pourrait nous prendre fantaisie de traiter les sujets suivants : 1o Est-ce agir conformément à l'honneur de ne pas payer ce que l'on avait promis de payer. 2o Y a-t-il danger pour une société quand ses directeurs se favorisent mutuellement en prêtant les fonds de la société à leurs épouses séparées quant aux biens ? 3o L'insolvabilité et la banqueroute constituent-elles une qualification convenable pour être directeur, suivant l'article 30 des règlements de la Société de Construction Mutuelle ? etc., etc. Et encore bien d'autres choses !

Le chemin de fer de Québec au lac St. Jean.

Bien des fois déjà nous avons parlé de la riche vallée du Lac St. Jean, et du florissant district du Saguenay. Il ne fait doute dans aucun esprit qu'il faut absolument relier notre ville à ce territoire. Tout le monde a applaudi au projet de construire un chemin de fer, mais les applaudissements et les approbations ne suffisent pas. Malheureusement Québec semble trop se livrer à l'enthousiasme et oublier que pour avoir la fin il faut employer les moyens. La première section de ce chemin serait commencée aujourd'hui, si les capitalistes canadiens avaient donné leur part de concours et d'appui réel à la compagnie. Il ne faut plus qu'une souscription de quinze à dix huit mille piastres pour garantir la réalisation de cette voie ferrée qui serait pour nous une source de richesse et de prospérité. Les capitalistes de Québec doivent comprendre qu'il est de leur plus grand intérêt que le commerce, les affaires en général reprennent vigueur, si nous ne voulons pas voir pousser l'herbe dans nos rues. Or le moyen de tout ranimer c'est de donner à Québec autant de débouchés que possible, et de lui ouvrir des communications faciles avec tous les principaux centres. A l'œuvre donc, que nos marchands, les capitalistes souscrivent ces quelques milliers de piastres, et le chemin du Lac St. Jean se fera. Les anglais contribuent largement, est-ce que les canadiens-français ne contribueront pas aussi leur part ? Allons, un petit peu d'orgueil et de fierté, tout ira bien. Le chemin du Lac St. Jean est le chemin le plus nécessaire, le plus utile à Québec, ne l'oublions pas.

Ordinations.

Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque a fait les ordinations suivantes, dans la Basilique. Jeudi, le 28 Septembre, 1876. tonsurés :—MM. Joseph Eusèbe Bergeron, Ls. Olivier Moisan, Honoré J. Ouellet, Jos. Edouard Feuilleault, G. Benj. Dionne, Wenceslas S. O. Plaisance, du diocèse de Québec ; John Corbett, du diocèse de Charlottetown, et John Lawson, McDonald, du diocèse de Chatham. Vendredi, le 29 : Minors : MM. E. Lamontagne, Jos. Nap. Boulianne, F. X. Faguy, J. F. D. Pampalon, Cyrille Noël, A. Tremblay, J. O. Brousseau, L. A. Paquet, du diocèse de Québec ; J. Quinan, du diocèse d'Arichat et W. Hamilton, du diocèse de Charlottetown. Dimanche, le 1er Octobre ; sous diacres :—MM. E. E. Arthur Belleau, Ls. Arthur Caron, M. P. Meunier, P. Roy, Elz. L. Moisan, A. A. Beaudet, Ed. Lamontagne et J. N. Boulianne, tous du diocèse de Québec.

L'élection de Portneuf.

Le jugement vient d'être rendu dans la contestation d'élection de Portneuf contestant l'élection du Dr. P. Larue. Chaque partie paie ses frais.

INFORMATIONS.

L'exhibition d'Ottawa s'est terminée vendredi. Près de 5000 personnes ont assisté à la fermeture. Voici l'état comparatif indiquant le nombre des navires entrés dans notre port, ainsi que le tonnage, pour 1875-76, jusqu'au 28 septembre inclusivement : Navires Tons. 1875.....688.....470,787 1876.....817.....594,088 Plus.....129.....28,066 que l'année dernière. Voici maintenant pour les vapeurs océaniques, pour la même date : Steamers Tons. 1875.....93.....134,523 1876.....111.....162,589 Plus.....18.....28,066 que l'année dernière.

Les funérailles du R. P. M. Dunphy, curé de Carleton, N. B., ont eu lieu mercredi. Mgr. Sweeney a chanté le service funèbre. L'éloge du regretté défunt a été prononcé par le Rév. M. Michaud. Plusieurs milliers de personnes tant catholiques que protestantes assistaient aux obsèques. Ordre a été envoyé de hisser tous les signaux de tempête par toute la Puisse, vu que l'on s'attend à une tempête générale. Il paraît que MM. Price et McShane, de Montréal, commencent à expédier des

moutons en Angleterre. Ils en envoient 600 par le vaisseau "Lake Champlain" ainsi que 50 tonnes de bétail. C'est la première fois qu'on essaye à transporter ainsi des moutons.

On signale une révolution pacifique qui vient de s'accomplir dans la principauté microscopique de Monaco. Le prince Charles III, qui souffrait depuis longtemps d'une maladie nerveuse, se trouvant dans l'impossibilité de gouverner, le conseil de famille s'est réuni, et l'on a résolu de confier la régence au prince Albert, fils de Charles III. Le prince est âgé de vingt-huit ans ; il a servi dans la marine espagnole pendant la guerre de 1870-71, il s'engagea dans la marine française. Après la conclusion de la paix, il se retira à bord d'un yacht, qu'il ne quitta pour ainsi dire pas et avec lequel il fit de longs voyages.

La Russie vient d'abolir le dernier vestige de l'indépendance polonoise, en supprimant les fonctions de secrétaire d'Etat en Pologne.

Changements ecclésiastiques du diocèse de St. Hyacinthe, septembre 1876.

MM. J. D. Michon, de la cure de St. Ours à celle de St. Charles. P. Gatinneau, de la cure de Ste. Hélène à celle de St. Alexandre. O. Desroey, de la cure de Ste. Alexandre à celle de St. Ours. J. Jodoin, de la cure de Ste. Croix de Dunham à celle de Ste. Hélène. F. X. Jeannotte, de la cure de Notre-Dame de Richelieu au Collège de Ste. Marie de Monnoir, en qualité de vicesupérieur. L. A. Bourque, de la cure de St. Pudentienne à celle de Notre-Dame du Richelieu. A. L. Dupuy, de la desserte de Ste. Angèle à la cure de Ste. Pudentienne. F. L. Mondor, de la cure de St. François-Xavier à la nouvelle cure de Ste. Madeleine. E. Courtemanche, du vicariat de St. Ours à la cure de St. François-Xavier. J. Beaudry, du vicariat de St. Damien à la cure de Ste. Croix de Dunham. M. Laflamme, du vicariat de Sorel au Collège du Sacré-Cœur de Sorel, en qualité de directeur. C. Davignon, du vicariat de Sorel au Collège du Sacré-Cœur de Sorel, en qualité de directeur. E. Lessard, du vicariat de St. Denis au Collège du Sacré-Cœur de Sorel, en qualité de professeur en philosophie. J. D. Meunier, du vicariat de St. Athanase au Collège du Sacré-Cœur de Sorel, en qualité de professeur de philosophie. E. Beaudry, au vicariat de St. Damase. P. S. Gondron, au séminaire de St. Hyacinthe. J. N. Brodeur, au Collège de Monnoir. J. B. St. Onge, au vicariat de Sorel. J. E. Rivard, au vicariat de Farnham. F. X. Lachance, au vicariat de St. Damien. F. Desrosiers, au vicariat de St. Pie. P. Boulay, au vicariat de St. Denis. J. T. Vincent, au vicariat de St. Athanase. J. T. Dumontier, curé de St. Charles, se consacre au ministère des Canadiens aux Etats-Unis. A. X. Bernard, directeur du Collège de Sorel, entre dans la compagnie de Jésus. J. Marcoux, vicaire à St. Pie, entre dans la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. P. Côté, vicaire à Farnham, passe dans le diocèse de Sherbrooke pour y occuper la nouvelle cure de St. Fortunat de Wolfstown.

Changement ecclésiastiques du diocèse des Trois-Rivières pour l'année 1876.

M. A. S. de Carufel, remet sa cure de la Pointe-du-Lac, et se consacre temporairement à la mission canadienne d'Oswego, N.-Y. M. J. F. X. Desaulniers, transféré de la cure de St. Félix de Kingsey à celle de la Pointe-du-Lac. M. Th. Quinn, de la cure de St. Fulgence à celle de St. Félix de Kingsey. M. Th. S. de Carufel, reprend la cure de N.-D. du Mont-Carmel. M. D. O. S. de Carufel, se retire de la cure de Ste. Angèle de Laval, pour cause de santé. M. V. S. de Carufel, de la cure de N. D. du Mont-Carmel à celle de Ste. Angèle. M. C. O. Gingras, du vicariat de Stanfold à la cure de St. Albert. M. F. Connolly, du vicariat de Ste. Anne de la Pêrade à la cure de St. Fulgence. M. H. A. Trottier, nommé chapelain des Frères du Sacré-Cœur, à St. Christophe. M. F. Tétreault, du vicariat de Gentilly à celui de Stanfold. M. On. Landry, du vicariat de St. Léon à celui de Ste. Anne la Pêrade. M. E. Brunel, du vicariat de St. Pierre les Bequets à celui de Gentilly. M. C. Trudel, du vicariat de Champlain à celui de St. Pierre les Bequets. M. Alex. Desaulniers, du vicariat de Drummondville à celui de St. Léon. M. J. Fortier, du vicariat de Ste. Victoire à celui de St. Stanislas. M. H. Chapeleigne, du vicariat de St. Didace à celui de Ste. Ursule. M. R. Caisse, nommé au vicariat de Maskinongé. M. E. Janelle, au vicariat de St. Christophe. M. J. Brunel, au vicariat de St. Norbert. M. J. B. Grenier, au vicariat de N.-D. du Mont-Carmel.

Le Rév. M. J. Bte. Gagnon, Curé de Trois-Pistoles, décédé le 28 du courant, était membre de la Société Ecclésiastique de St. Michel, et de la "section provinciale" de la Société d'une messe. Archevêché de Québec, 30 septembre 1876. C. A. COLLET, Ptre. Secrétaire.

La situation aux Etats-Unis représentée telle qu'elle est.

Nous lisons dans un journal de l'état de la Louisiane, l'Abelle ; En dépit de toute vanité de section, il est un fait admis aujourd'hui, c'est qu'il y a aux Etats-Unis un malaise qui éprouve non seulement tous les Etats, mais encore toutes les classes. On se plaint à New-York ; on se plaint à Boston, à Chicago, à Cincinnati, à St. Louis, on se plaint aussi dans le Sud. Le commerce languit, l'industrie suspend ses opérations ; on renvoie les ouvriers ; on diminue le travail ; on diminue aussi les gages. On a des amas de marchandises. On tâche de les écouler par tous les moyens avant de recommencer à en fabriquer d'autres, et l'on a recours à la voie ruineuse des encans ; on ne recule pas même devant toute espèce de sacrifices pour liquider des situations devenues impossibles, et même à ces conditions de rabais les ventes sont difficiles. On n'ose plus se livrer à l'esprit d'entreprise sous un horizon chargé d'obscurités et d'incertitudes et qui n'offre absolument rien de rassurant pour l'avenir. Les capitaux se resserrent par conséquent ; ils se cachent même quand autrefois ils étaient si hardis ; on tâte tous les terrains avant d'entreprendre un travail ; on essaye tous les placements ; on donne d'une main avec regret, on retire de l'autre, et il semble qu'on soit satisfait quand on n'a rien perdu, si grande est la méfiance, si faible est l'espoir d'une amélioration prochaine, même d'une amélioration quelconque. On vit en attendant, de ce qu'on a ; on l'économise, on n'en dépense que le moins possible, et l'on voit tous les jours la fortune diminuer à ce jeu où l'on perd graduellement tout, bien qu'on n'y aventure rien. Il est ainsi partout, dans les ports, dans les villes manufacturières, dans les grands centres de l'industrie agricole, et partout on cherche à combattre la baisse par une réduction de frais dont les classes laborieuses supportent péniblement le poids. Quand un pays est aussi vaste et qu'il offre ainsi à son marché le passage de ses richesses territoriales et la jouissance de toute sa nature telle qu'elle se comporte, sans entraves, sans aucune difficulté sérieuse, on se demande comment peuvent faire les anciens pays d'Europe qui n'ont à offrir aux populations nombreuses qu'un sol épuisé, ayant ses mines en tous lieux, sol interdit aux classes laborieuses, si ce n'est à titre de granges, de fermes, ou de ventes annuelles à prix d'argent, rigoureusement exigées et perçues. Ce serait là pour les ouvriers envoyés de France à l'exposition du centenaire, un sujet intéressant d'études si, pendant leur très court séjour sur un point borné du littoral atlantique, ils pouvaient s'occuper de matières si graves. Il est fort à craindre qu'ils ne remportent en France que des idées erronées sur ce pays dont ils n'auront vu qu'une ou deux grandes villes dont l'existence les étonnera, non à cause de leurs splendeurs, ce n'est pas ce qui les caractérise, mais en raison de leur jeunesse et de la rapidité de leurs développements. Or, bien que New-York et Philadelphie soient les deux villes capitales des Etats-Unis par les chiffres de leurs populations, l'Amérique n'est pourtant pas là. L'Amérique est bien plutôt dans l'étendue extraordinaire de ses limites et la facilité donnée à chacun d'en travailler le sol à la seule condition de ne pas gêner ceux qui sont venus les premiers, condition qui ne coûte rien puisqu'en dehors des établissements marqués par les défrichements, le pionnier trouve en tous sens des domaines incultes et tout ouverts à son ambition et à son industrie. C'est là qu'est réellement l'Amérique, et ces ouvriers de France, s'ils avaient le temps de se rendre compte de ces moyens naturels de fortune, trouveraient bien étonnant qu'avec de pareilles ressources le paupérisme montre en tant d'endroits sa face navrante d'oisiveté, de privations et de souffrances. C'est là pourtant une république, diraient-ils, une république aussi large et aussi libérale que possible, une république avec le suffrage universel appliqué non-seulement à l'élection du chef de l'Etat et des représentants de la nation, mais encore, dans les Etats, à la plupart des officiers et fonctionnaires et appliqué aussi à la magistrature haute et basse et jusqu'à la magistrature de police afin que chaque citoyen puisse dire qu'il a contribué librement à la constitution de cette force publique dont l'ordre social et la sûreté du citoyen dépendent. Un arrangement politique de ce genre est bien certainement, pour le moment du moins, le nec plus ultra de l'école républicaine, dans l'opinion de ceux qui veulent encore une république gouvernementale, une république possible. En dehors de cela, il n'y a plus que l'utopie. C'est donc la république en plein que nous voyons, diraient ces ouvriers français s'ils avaient les moyens de rester un certain temps aux Etats Unis et d'en étudier le gouvernement ; et cependant nous y voyons de grandes gênes et d'épouvantables souffrances. Nous y voyons une classe malheureuse, condamnée au travail des fabriques, et toute une génération qui s'élève, étolée déjà par un labeur incessant sous un tarif de salaires de plus en plus minimes et qui peut-être encore réduit par les mille accidents de la concurrence ici comme ailleurs et comme partout.

Nous voyons, en outre, des suspensions complètes de travail, des résistances ouvrières, même des insurrections contre des diminutions de salaires ; nous voyons des grèves menaçantes contre des compagnies industrielles qui, si affreusement combinées qu'elles soient, ne peuvent continuer leurs opérations qu'à des conditions accablantes pour leurs ouvriers, car ces conditions sont insuffisantes pour leurs besoins journaliers et pour l'entretien de leurs familles. Alors si, dans un pays aussi vaste, aussi riche en ressources naturelles et encore aussi désert que les Etats-Unis, on est exposé à de telles conditions d'existence et à de telles misères, à quoi servent les institutions républicaines et que nous ont-elles appris de nouveau, puisqu'elles nous of-

frent le même spectacle de gêne et de misère et la même exploitation du pauvre par le riche, dont on fait si grand bruit en Europe et qu'on reproche avec tant d'amertume et de colère aux vieux gouvernements monarchiques comme un crime social permanent. Voilà ce que diraient ces ouvriers de France s'ils avaient le temps d'étudier notre situation. Ils en diraient bien davantage s'ils avaient le temps d'étudier la justice de nos tribunaux. Ils pourraient en rendre responsables les institutions républicaines elles-mêmes et, de retour en Europe, ils montreraient à leurs anciens camarades des faces soucieuses, indiquant clairement que tout n'est pas fait sous le modèle des Républiques et qu'il y a là des grands et petits, des riches et des pauvres, des satisfaits et des mécontents, enfin des grèves et des souffrances, des résistances vaines et des soumissions comme sous la monarchie.

Nouvelles de la guerre.

Londres, 29 Sept.—Le "Times" contient une dépêche reçue de Nisch, en date d'hier, qui dit : Depuis quatre heures ce matin, un vigoureux bombardement n'a cessé d'être exercé dans la direction d'Alexinzatz. Une dépêche adressée de Paris au "Daily Telegraph," dit : Le comte Andrássy, premier ministre d'Autriche, a notifié le gouvernement serbe que le consul autrichien laisserait Belgrade, si le prince Milan accepte un titre royal. Vienne, 29 Sept.—Le général Sumarokoff, aide-de-camp russe, passera par Belgrade, à son retour de Russie, et aura une entrevue avec le prince Milan. Paris, 29 sept.—On rapporte que le Montenegro a envoyé une réponse identique à celle de la Serbie, refusant de consentir à ce que les hostilités soient de nouveaux suspendues. Berlin, 29 sept.—Le "National Zeitung" dit que le comte Andrássy a demandé à l'agent serbe à Vienne un document écrit, déclarant positivement le refus du prince Milan d'accepter le titre de roi. Le général Surmarkoff a reçu instruction du Czar d'obtenir une semblable assurance de renoncement de la part du prince Milan à Belgrade.

Londres, 29 sept.—Un télégramme adressé à la Cie du télégraphe Reuter, de Belgrade, contient ce qui suit : Le consul anglais a renouvelé jeudi ses représentations pacifiques et prié le gouvernement serbe d'accepter le prolongement de l'armistice pour quatre jours ; ce dernier a refusé. Les forces serbes des généraux Tcherniaeff et Papovitch ont simultanément attaqué les turcs, jeudi matin, et les ont poursuivis au-delà de Tschitza. Durant l'engagement, les coups de feu de l'artillerie serbe ont incendié sept caissons remplis de poudre dans le dépôt des munitions turques. L'explosion a été terrible et répanda la frayeur parmi les soldats turcs. Tandis que le combat continuait, le général Horvatovitch a opéré un mouvement en flanc et s'est trouvé occuper les hauteurs en arrière de la position turque. Les turcs se trouvent maintenant menacés sur trois points à la fois : de front, le général Tcherniaeff avec les gros troupes ; le général Papovitch se tient en face de l'aile gauche, et le général Horvatovitch, de l'arrière-garde.

Londres, 30 sept.—Le correspondant du "Standard" près de Deligrad, lui télégraphie que la bataille de jeudi a eu un résultat victorieux pour les turcs. Durant tout le jour, cette armée a essuyé le feu des redoutes et des batteries serbes placées le long de la ligne entière et composées de 100 canons. Dans l'après-midi, les turcs ont repoussé les serbes en leur faisant subir de grandes pertes. Le "Standard" reçoit une dépêche de Paris, qui rapporte que le document suivant a été émané ce soir du bureau français des affaires étrangères. Dans les cercles diplomatiques, on attache aucune importance aux décisions du cabinet Restic. Les négociations de paix font des progrès actifs. On croit voir dans la conduite de la Serbie, le désir d'obtenir l'influence d'une intervention en sa faveur. La réponse de la Porte va donner une entière satisfaction aux puissances. Elle sera officiellement présentée dimanche, au moment où les puissances sommeront la Serbie de remplir les conditions proposées. Le correspondant ajoute que cet état d'affaires n'a nullement calmé les esprits relativement aux perspectives de la guerre d'Orient.

Londres, 30 sept.—On lit, dans le "Times," une dépêche qui lui est adressée de Belgrade ainsi conçue : La situation de la guerre continue à être difficile, les choses se compliquent. La seule chance d'un traité de paix est que la Turquie consente aux conditions proposées par les puissances. Si les turcs acceptent ces conditions, ce sera là une excellente occasion pour la Russie de maintenir sa sincérité : de fait, tous les partis engagés dans cette lutte diplomatique se trouveront obligés de faire connaître leurs opinions. Ceux qui sont pour la guerre ici se moquent des espérances de paix. Ils disent que M. Restic ne fait que ce qui plaît à la Russie ; ils affirment que quels que soient les sentiments que pratique la Russie envers les autres puissances, elle est réellement pour que la guerre continue jusqu'à ce que les Turcs aient été chassés de Constantinople. C'est une honte pour la Russie, ajoute la dépêche, de prétendre à la neutralité, lorsqu'elle possède une armée en pleine opération en Serbie. Le même correspondant dit encore : Les nouvelles de la bataille de jeudi se contredisent. Les deux armées réclament la victoire. Les serbes construisent des quartiers d'hiver.

FAITS DIVERS.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE.—Fénelon.—La Veilleuse, (à suivre).—A travers les revues.—Allocation prononcée par Mgr. l'Evêque de Nevers.—Une nation éteinte.—4ème PAGE : Gare aux armes à feu.—La logique d'un avare.—Variétés.

UN FAUX PAS.—Vendredi après-midi, un charretier conduisait une voiture chargée d'huile dans la rue St. Louis, voiture cheval et huile appartenant à MM. Poscheval et Cie. Arrivé en face du "Riding School" le cheval a peur d'une chèvre qui brouillait le long du chemin, et prit une course tout à fait hors du commun. Il n'avait pas fait deux arpens qu'il trébucha et se cassa les pattes de devant. Le contre-choc lança de même le charretier en dehors de la voiture, et l'on s'aperçut un instant après qu'il s'était cassé un bras. L'infortuné a été conduit à l'hôpital de marine. Quant au cheval, il a fallu l'achever, sa blessure étant incurable.

DANS LES FRAIS.—Hier soir, à l'heure de la veillée, et au moment où une foule considérable circulait dans la rue St. Joseph, à St. Roch, un cheval attelé à une paire de timons fit irruption soudain de la rue Notre-Dame des Anges sur le marché Jacques-Cartier. La bête furieuse fit sept ou huit tours d'un marché à l'autre et dans la rue de la Couronne, passant chaque fois à travers une multitude terrifiée et ne blessant personne. A la fin des charretiers réussirent à l'arrêter. On dit que l'animal appartient à M. Pierre Trudel. Des promeneurs l'avaient loué avec une voiture, laquelle est restée, au moment où les timons ont manqué, près de la station du feu, coin des rues Notre-Dame des Anges et du Vieux Pont.

CADAVRE.—Jeudi dernier, à Montréal, des enfants qui s'amusaient à jouer dans un champ, près de la rue Fullum, ont découvert le corps d'un homme. Il gisait dans un ruisseau, la figure tournée en sens inverse. On suppose que c'est un allemand mort des suites de la boisson, car on a aussi trouvé près de lui une bouteille à demi remplie de whiskey.

MONSIEUR.—Samedi matin, une petite fille, enfant de M. Cloutier, professeur à l'Ecole Normale-Laval, s'est fait mordre à la jambe par un chien appartenant à M. Fiset, cordonnier. Des mesures seront sans doute prises, d'une manière ou d'une autre, pour que cela ne se renouvelle plus.

AUX FUMEURS.—Nous avons eu occasion, ce matin, de jeter un coup d'œil dans la vitrine où sont exposés les cigares de M. Toussaint, épicer, rue St. Jean. Ce simple coup d'œil a suffi pour nous fasciner, et nous conseillons aux incrédules, s'il s'en trouve, d'aller expérimenter eux-mêmes la chose. Nous sommes persuadé, qu'à notre exemple, ils ne pourront s'empêcher de ressentir ce que nous avons ressenti nous-même. Il n'y a rien d'étonnant à cela, quand l'on saura que ces cigares sont des purs Havanes, venus directement de cet endroit béni des fumeurs. De l'aveu de tous les connaisseurs consommés, c'est le plus bel échantillon qui ait été vu encore à Québec.

LUME.—Il était un fois un médecin aliéniste qui jouait au (croquet) avec un de ses patients. Le fou, au lieu de fapper le boulet avec son mallet, en a asséné des coups redoublés sur le crâne du médecin. La chose s'est passée avant hier dans l'asile McLean, à Somerville (Massachusetts), et le nom du docteur est Charles Woodbury. On espère qu'il survivra à ses blessures, bien qu'elles aient beaucoup de gravité. La moralité est qu'il ne faut jouer au croquet avec les aliénés que quand on n'a pas sous la main de partenaires raisonnables.

LE CABLE TRANSPACIFIQUE.—Une dépêche de Washington annonce que Cesar Moreno, au nom de ses associés et au sien, a remis au bureau du secrétaire d'Etat une acceptation écrite des clauses et conditions imposées par la loi du congrès qui leur accorde le privilège d'établir une communication télégraphique entre l'Amérique et l'Asie.

RAISONNEMENT VRAI.—S'il nous arrive de rencontrer un ami qui nous sert cordialement la main et nous la secoue avec affection et estime, et qu'un sourire d'amitié illumine son front riant, et qu'il nous salue avec un visage rempli de complaisance, si alors il nous arrive d'être morne et taciturne, n'est-il pas bien vrai que nous aurons honte de notre mauvaise disposition ? Quand vous rencontrez un ami de ce genre, tenez le vous pour dit, son "sideboard" contient toujours une ou deux bouteilles de ce bon vin cordial, qu'on appelle "vin pure de Quinine" de Devins et Bolton. En vente chez tous les chimistes.

LA FÊTE DES JUIFS.—C'est le 15 du mois dernier que l'on a célébré, dans toutes les synagogues, la fête des tabernacles, "hasoucoth" ou fête des feuillages, en mémoire du jour où les Israélites se reposèrent dans le désert à leur sortie d'Egypte. Autrefois on construisait des tentes de feuillage devant les synagogues, sur les toits plats des maisons. D'après un usage immémorial qui a disparu depuis un certain nombre d'années, une jeune vierge passait la nuit, prosternée devant l'autel. Aujourd'hui la tente est dressée, soit dans la cour qui précède la synagogue, soit dans le vestibule même. Quelques dévots en sont les gardiens, et offrent à tous les Israélites qui se présentent, un morceau de pain et un verre de vin.

RELIGIEUX.—Le lendemain de la fatale nuit où la reine de France, prisonnière au Temple, s'aperçut que ses cheveux avaient blanchi, elle en coupa une mèche, qu'elle divisa, pour en envoyer secrètement à ses amis, qui essayaient de la faire évader. Parmi ces fidèles courageux se trouvait Sage, l'illustre créateur de l'Ecole des Mines. Sage, plus heureux ou moins surveillé que sa souveraine, parvint à corrompre son géolier avec 25,000 francs et à s'évader. Sous le Consulat, Sage résida à l'hôtel des Monnaies, qu'il habita jusqu'en 1825, époque de sa mort ; il fit monter ces cheveux en gerbe dans une bague. Cette bague, des mains de sa veuve, morte le 1er mai 1850, passa dans celles de sa filleule, Mme Aizly de Roinefort, qui habite Nice. Cette relique est unique aujourd'hui et n'a, par conséquent, que plus de prix.

LE MINISTRE ROSSI.—Le 3 septembre, a été inaugurée à Carrare la statue de Rossi, le ministre de Pie IX, si lâchement assassiné à Rome le 15 novembre 1848. M. Erdani consacre dans le "Temps" une étude à cet homme d'Etat; le récit de sa mort est fort dramatique.

Les députés sont réunis. Il est onze heures et demi du matin. Les ministres sont à leur banc, sauf Rossi que la Chambre attend avec une grande curiosité; il doit lire un discours d'ouverture de la session, exposant les vues du Saint-Père et du gouvernement.

Cependant, Rossi était au Quirinal, près de Pie IX. Il lui communiquait les épreuves définitives de l'espèce de discours de la couronne, dont il allait donner lecture aux députés.

On a raconté que, dans cette audience suprême, Pie IX lui avait parlé des menaces proférées contre sa vie, et qu'il l'avait trouvé plein de fermeté et d'une sorte de dédain pour ses ennemis. Il aurait répété au pape ce qu'il avait coutume de dire: "Votre cause est juste et sainte, et je brave tout pour elle." Il se serait agenouillé et aurait reçu la bénédiction.

Descendant des appartements de Pie IX, Rossi monta en voiture et se dirigea vers la chancellerie. A la traversée du Campo de Fiori et de la place du Palais, il fut accueilli par des sifflets. Ce lieu a quelque chose de tragique. C'est par là, tout près de là, ici même, qu'était le théâtre de Pompée, où César fut frappé. La voiture entra dans le palais. Les sifflets redoublent. Les trois à quatre cents hommes, généralement jeunes, assés sous le portique, vers l'escalier, poussent des cris et font des gestes menaçants. Rossi, descend de voiture, jette sur eux, a-t-on dit, des regards pleins de hauteur et de dédain.

Au moment où il commence à monter l'escalier, une masse de jeunes gens qui l'ont menacé dans le vestibule et sous le portique, le pressent par derrière, pendant que ceux qui sont rangés sur les degrés le houlculent. Tout à coup, il pâlit. Il a été frappé d'un stylet dans l'une des artères carotides.

Un travail activement au fort Saint-Léonard qui commande la baie de Marsa-Scala, ainsi qu'au fort Delamara qui commandera la baie de Marsa-Scirocco. La tour de Saint-Lucien a subi quelques changements. Elle sera armée de trois canons de 18 tonnes, du calibre de 10 pouces.

Le fort de Bengemma recevra des canons de 64 livres, installé sur affûts Moncrieff.

Dans bien des cas, le feu accompli son œuvre d'une façon si complète, qu'il détruit toute évidence de la condition de l'appareil de chauffage; mais il est hors de doute qu'une large proportion des incendies qui arrivent, spécialement dans les maisons d'habitation, provient de la coupable négligence du constructeur, en n'ayant point adopté les moyens les plus propres à prévenir les conflagrations.

L'assurance seule est le correctif contre cet oubli criminel des précautions que la loi impose. La "Stadacona" assure contre l'incendie tout les bucaux sont au No. 20, rue St. Pierre, Québec, offre dans son tarif réduit, aux assurés, une compensation équivalente aux dangers dont le feu les menace.

Annances Nouvelles. Avis.—G. M. Muir. Grands avantages.—S. A. D. Bertrand. Papier à envelopper.—J. & W. Reid. Avis.—S. A. D. Bertrand & Cie.

UNE MEDICINE DE FAMILLE.

PRENE INTERIEUREMENT elle soulage instantanément la douleur la plus aigüe. Employée extérieurement elle est le meilleur liniment sur la torse.

PAIN-KILLER. Guérit Rhumes Soudains ou Tous.

PAIN-KILLER. Soulage l'Asthme et la Phthisie.

PAIN-KILLER. Ait promptement dans les cas de Choléra et Entrailles.

PAIN-KILLER. Guérit les Chancre dans la bouche et l'estomac.

PAIN-KILLER. Est un remède souverain pour la Diphtérie.

PAIN-KILLER. Fait disparaître les Crampes et les Douleurs dans l'estomac.

PAIN-KILLER. Est la grande Médecine de l'été.

PAIN-KILLER. Un remède certain pour la Dysenterie et le Choléra Morbus.

PAIN-KILLER. Sans égal pour le Rhumatisme ou Névralgie.

PAIN-KILLER. Donne du soulagement à la douleur la plus intense.

PAIN-KILLER. Le mot "PAIN-KILLER" est une Marque de Commerce, et nous avons seuls le droit de son usage; ceux qui offrent leurs compositions sous ce nom seront poursuivis suivant la rigueur de la loi.

PAIN-KILLER. Le Public est prevenu contre les imitations du Pain-Killer, et de se méfier des personnes qui recommandent arbitrairement cet article comme étant "Aussi Bon;" quelques uns d'entre eux ont fait un peu plus de profit avec, mais ils n'ont aucun qualité en commun avec le Pain-Killer.

PAIN-KILLER. Prix 25 Cts. par Bouteille. Vendu par toutes les Drogueries et Marchands de Campagne en général.

Perry Davis & Fils & Lawrence, Seuls Propriétaires, Montréal.

Vin de Quinine de Campbell.—Une des maisons qui imitent le Vin de Quinine de Campbell, annoncent arbitrairement qu'elle fabrique ce vin depuis vingt ans. Cette maison ne fait affaire que depuis dix ans et demi et elle n'a préparé son vin qu'après que le vin de Quinine de Campbell est devenu si célèbre. Pour connaître la qualité de ces imitations il ne suffit que de jeter un coup d'œil sur l'analyse suivante, sur laquelle nous attirons particulièrement l'attention: Rapport du Dr. J. Baker Edwards, Ph. D. D. C. L. T. G. S., professeur de chimie et de micrologie.

Je certifie que j'ai analysé avec soin les échantillons de vin de Quinine, que m'ont donnés MM. Kennedy et Campbell et que j'ai obtenu le résultat suivant: N° 1.—Couléur foncée et trouble, laissant au repos un dépôt épais; le goût en est doux et acide et le bouquet ressemble à l'orange et est quelque peu amer. En s'évaporant il laisse un sirop sucré. Il ne contient qu'un "reste microscopique de Quinine et de Quinine." Il est fabriqué avec du vin d'Orange.

N° 2.—Couléur noire foncée, laissant un dépôt épais et noirâtre, à un goût acide et légèrement amer, contient de la cinchonine mais point de "Quinine" et est fabriqué avec un "vin acide" et non pas avec du sherry.

N° 3.—Le Vin de Campbell, légèrement coloré clair et sans dépôt, contient du disphosphate de quinine, dans la proportion d'un grain à deux onces de liquide et est fabriqué avec du vin de sherry de première classe.

N. B.—Ce dernier vin (celui de Campbell) est le seul vin véritable de Quinine, parmi ces trois échantillons que j'ai examinés.

JOHN BAKER EDWARDS, Ph. D. D. C. L. T. G. S., professeur de chimie et de micrologie, Bishop's College et Collège des arts et industries, Montréal.

MM. KENNETH CAMPBELL & Cie., Montréal.

En vente chez T. LEDROIT, M. G. MOUN-TAIN et J. B. Z. DUBEAU et GINGRAS et LANGLOIS, Québec, 23 Juin 1876. 24 Avril-76 c

DÉJEUNER.—Cococa de Epps.—Agréable et reconfortant.—Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une sage application de ces principes, le Cococa bien choisi, M. Epps a pourvu nos tables à déjeuner d'un breuvage délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs coupes de médicaments.

C'est par le prudent usage, de tels régimes de nourriture, qu'on peut graduellement rétablir une constitution mauvaise au point de la mettre en état de résister à toutes sortes de maladies. Des centaines de maladies nous environnent sans cesse, prêtes à nous attaquer par le point le plus faible de notre santé. Nous évitons plus d'une atteinte de maux, en ayant soin de bien entretenir la pureté du sang et de soigner notre consti-

Civil Service Gazette. Chaque paquet porte l'inscription: "JAMES EPPS & Co., Homœopathiques Chimistes, 48, rue Threadneedle, et 170, Piccadilly, Londres.

DÉCÈS. Au presbytère de S. Charles, le 1er du courant, chez son oncle le Rév. M. Maitineau, Edouard Dugal, élève de rhétorique au Petit Séminaire de Québec. Ses funérailles auront lieu demain à S. Charles, à 8 heures. R. L. P.



ASSEMBLEE LEGISLATIVE, QUEBEC, 2 Octobre 1876.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 24 novembre prochain.

G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 2 Octobre 1876—116



PROVINCE DE QUEBEC, CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aura l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 4 Septembre 1876. 100

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le soussigné a fait l'acquisition du stock et des comptes (parmi ces derniers, la balance due à la succession D. Garneau) dus à la maison connue sous le nom de S. A. BERTRAND & Cie., et qu'il est le seul autorisé à en collecter les deniers et à en acquiescer les obligations.

S. A. D. BERTRAND.

P. S.—Mes amis et le public sont priés de vouloir bien prêter une attention toute particulière à l'annonce que je publie plus bas des avantages que la transaction ci-dessus mentionnée me met en position de leur offrir.

S. A. D. BERTRAND. Québec, 29 Septembre 1876.—27 114

GRANDS AVANTAGES!! S. A. D. Bertrand, 117, RUE ST. JEAN,

VIENT de recevoir l'acquisition du Stock de S. A. BERTRAND & Cie., à des conditions qui lui permettent de vendre de 25 à 35 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs. Il y a ajouté un assortiment complet des marchandises les plus nouvelles.

Plusieurs lots achetés JOBS, seront sacrifiés à la moitié de leur valeur: tels que Etouffes à robe, Tweeds, Cotons, Flanelles, Couvertes, etc., etc.

P. S.—L'attire surtout l'attention sur un lot de draps PILLOTS, BEAVER, MOSCOU, noirs et de couleurs, ainsi que des flanelles de fantaisie.

S. A. D. BERTRAND, 117 rue St. Jean, Québec, 29 Septembre 1876—27 115

Jos. Hamel & Freres MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS

ONT l'honneur d'informer leurs nombreuses pratiques qu'ils ont reçu et offrent en vente, à des prix excessivement réduits, l'assortiment le plus complet de Marchandises d'Automne, Anglaises, Françaises et Américaines consistant:

POUR LE DEPARTEMENT DES DAMES Etouffes à Robes en laine, (noventus), Soie à la verge et en parlor, Garnitures en Soie et en Plumes, Chapeaux en Feutre, (de divers goûts), Plumes d'Autruche, Fleurs, Rabans, etc., etc. Capots en Caoutchouc, etc., etc.

POUR LE DEPARTEMENT DES MESSIEURS Anquet sont attachés (aux tailles très-extrêmes), contient l'assortiment le plus varié de Tweeds Canadiens, Anglais, et Américains, Draps de Castor, Drap de Moscou, Drap de Piote, Serges pour Habits, etc., etc., etc.

COUVERTURES DE LAINE 600 paires couvertures de laine blanche (grande variété), 200 paires couvertures de laine grise, 200 paires couvertures de laine grise, carractées pour chapeaux, 650 paires couvertures blanches légèrement endoimées, et vendues à 33 pour cent de réduction.

JOSEPH HAMEL & FRÈRES, No. 58, Rue Sous-le-Fort, Québec, 27 Septembre 1876.—1er mai-76. 2

BAZAR. Le Bazar des Révérendes Sœurs de Charité en l'honneur des pauvres qui sera tenu par les Dames de la Société Bienveillante de St. Joseph, de Notre-Dame de Lévis, à la Salle Lauzon, commencera le TROIS D'OCTOBRE prochain, à TROIS HEURES P. M. Les personnes charitables qui auraient quelques choses à donner, sont priées de bien vouloir envoyer chez les Révérendes Sœurs de la Charité. Des morceaux de grande valeur tels que Fauteuils, Ottomans, Bancs, Ecrans, Bocal d'Oiseaux, Bocal de Fleurs, etc., seront râlées à 25 cents du billet.

Il y aura des Habillements pour Dames, Messieurs, Enfants, etc. L'encouragement du public est respectueusement sollicité. Québec, 25 Septembre 1876. 112

VINS! VINS! VINS! VINS DE BORDEAUX de la célèbre maison CRUSE & FILS, FRERES.

MEDOC - - - - - do do do ST. JULIEN - - - - - do do do MARGAUX - - - - - do do do BATAILLEY - - - - - do do do LEVOILLE - - - - - do do do PONTE-CANET - - - - - do do do CHATEAU LEVOILLE do do do do BATAILLEY do do do do PONTE CANET do do do

SAUTERNES: HAUT-SAUTERNES - do do do BARSAC - - - - - do do do SAUTERNES - - - - - do do do

VINS BARTON ET GUESTIER. MEDOC - - - - - Bouteilles et demi-bouteilles FLOIRAC - - - - - do do do MARGAUX - - - - - do do do BATAILLEY - - - - - do do do LEVOILLE - - - - - do do do

VINS DE DUBOSQ LETTIE & FRERES. MARGAUX - - - - - Bouteilles.

VINS DE DUCLOS & FRERE. ST. JULIEN - - - - - pintes, caisses d'une douzaine PONTE CANET do do do CHATEAU LA GHAVADE Bouteilles et demi-bouteilles.

VINS FURNISS, FRERES. BOURG - - - - - Caisse 1 douzaine. MARGAUX - - - - - do do-1865. ST. EMILION - - - - - do do-1865. CHATEAU LAFITTE do do-1860.

VINS VOUVRAY, 1868. VINS DE GODARD & FRERES. ST. JULIEN - - - - - Caisse 1 douzaine.

VINS REMUSAT & FRERES. ST. JULIEN - - - - - pintes, caisse d'une douzaine.

EAU-DE-VIE EN Bouteilles et Demi-Bouteilles, ET EN FUT.

J. & F. MARTELL V. S. O. P. V. O. ... & JAS. HENNESSY & Co., V. O. ... V. CHALOUPIAN & Co., 10 ans importations de feu W. Poston, JULES ROBIN QUANTIN & Co. LOUIS SALIGNAC, PINET CASTILLON, etc.

Genève en barrique et en bouteilles J. DEKUYPER & Fils.

VIN EN FUT. MEDOC - - - - - \$1.10 ST. EMILION - - - - - 1.50

GINGRAS & LANGLOIS, 54, Côte du Palais, Québec, 4 août 1876. 72

TAPIS. Compagnie Manufacturière de Flora (LIMITÉE) Produit: 200,000 verges par année, —Manufacturiers de— Tapis Extra Super et Super Ingrain, Impérial et Royal Damas.

CES articles sont reconnus, par l'essai, comme étant supérieurs en qualité, couleur et durée, à tout autre article du genre importé.

Les marchands de gros peuvent avoir un patron quelconque et couleur faits à ordre.

Le commerce est prié d'examiner les échantillons, dont on trouvera une liasse complète chez nos agents.

J. & W. REID, 98 et 100 rue St. Pat. Québec, 15 Septembre 1876. 927

La Sensitive. CHARMANTE valso de salon, brillante et peu difficile. Prix 75 centins. Publiée et à vendre par A. LAVIGNE, Editeur de musique, 25, Rue St. Jean, [Banque d'Épargnes] Québec, 25 Septembre 1876.

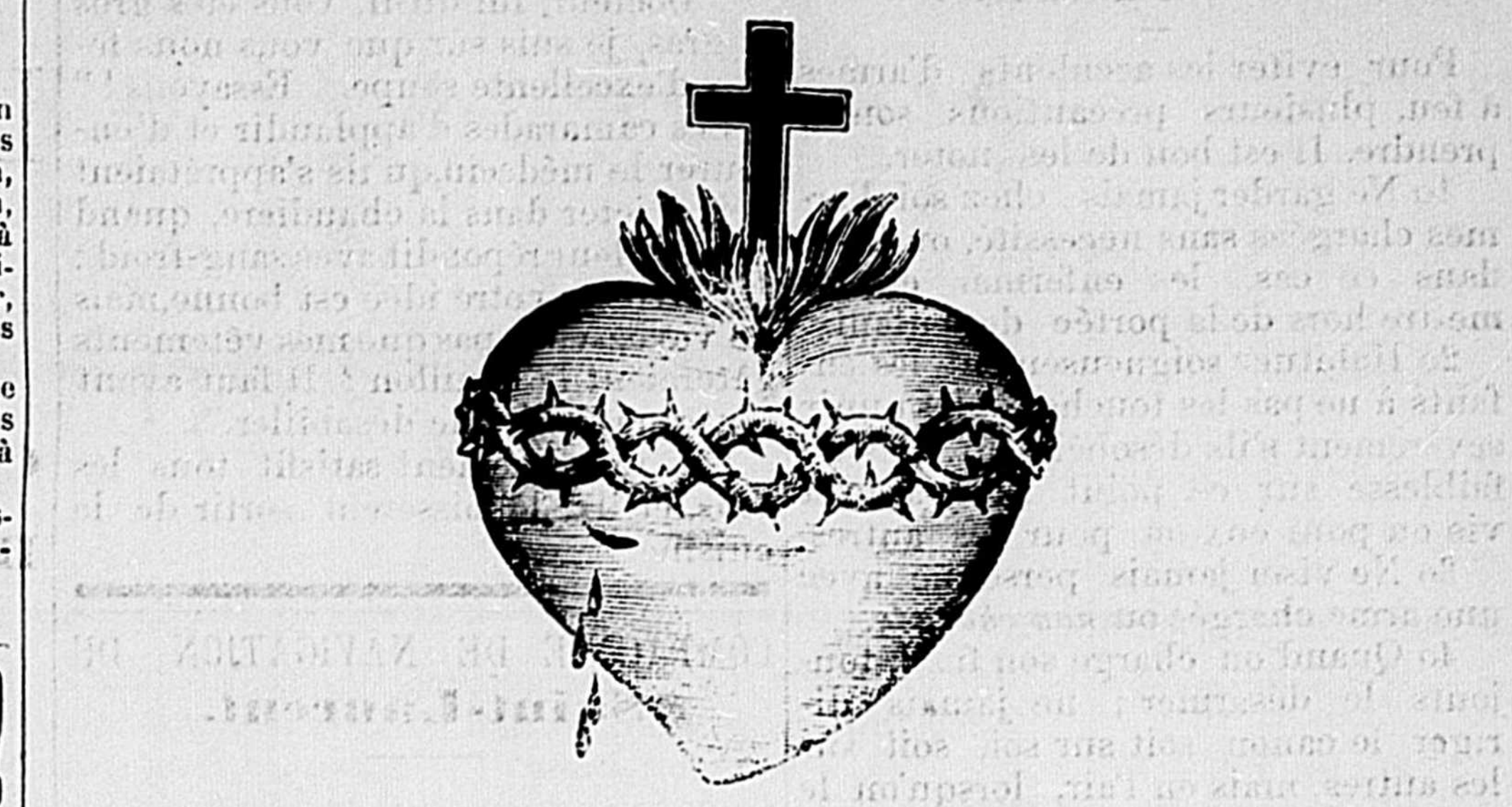
La Banque Nationale, Québec, 25 Septembre 1875.

LA BANQUE paiera à ses Actionnaires le ou l'après le 2 DE NOVEMBRE prochain, un dividende semi-annuel de TROIS ET DEMI PAR CENT sur le capital versé de la Banque. Les livres de transport d'actions seront fermés depuis le 16 OCTOBRE jusqu'au 2 DE NOVEMBRE inclusivement.

Par ordre, F. VÉZINA, Caissier. Québec, 25 Septembre 1876. 113

Faïence! Faïence! LES SOUSSIGNÉS sont désireux d'annoncer que leur assortiment de vaisselle est maintenant au complet et qu'ils sont en mesure d'offrir au public un premier choix de Services à Dîner, Services à Thé, et Services à Déjeuner, en porcelaine Française. Ils ont également en mains un beau choix d'argenterie et de coutellerie.

Aussi VITRES de toutes grandeurs et HUILE DE CHARBON. RENAUD & CIE., 24, Rue St. Paul, Québec, 13 Septembre 1876. —3 mai 76-c. 99



Grande Loterie du Sacré-Cœur.

CETTE Loterie destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques: le Carmel, le Collé Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée Conception, hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de M. Hon. Juge Coursoi, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Chappaux et G. Hon. Quimé, de L. A. Jetté, M. P. P. A. R. Hubert, Prévost, C. A. Leblanc, Shérif, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan, O. J. Devlin, Alfred Laroque, sr., C. Rodier, Pierre L'Espérance et de Michel Stewart, Eers., et sous la surveillance des membres de trois comités.

VALEUR DE LA LOTERIE.

Table with 2 columns: Description of prizes and their value in dollars and cents. Includes items like Bourse en Or, 10,000 \$, 2,000 \$, 1,000 \$, 500 \$, 100 \$, 50 \$, 25 \$, 10 \$, 500 lots à bâtir, 250,000 \$, 50 chausures, 20 \$, 42 ciseaux, 18 \$, 12 couteaux, 6 \$, 12 garnitures d'autel, 32 \$, 12 paires de lunettes, 6 \$, 12 garnitures d'autel, 30 \$, 290 objets, 3 \$, 1000 do, 2 \$, 2000 do, 1 \$, 1 bénitier, 1 \$.

Total \$272,782 00

Toutes les précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté, le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Visiteur Provincial des Frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président à toutes les affaires de la Loterie et le Directeur Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux.

Les billets sont en vente au Bureau du Directeur-Gérant. Le onzième billet est donné à celui qui en achète on en vend dix.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Ecr. Président du Comité de Direction; Benjamin Clement, Ecr., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Cocheu, Ecr., Directeur Gérant ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs de billets contrefaits seront sévèrement punis.

Prix du Bille... \$1 00

Toute communication par la maille devra être adressée franc de port au Directeur Gérant: Le lieu et le jour du tirage seront annoncés dans le mois de Janvier prochain.

F. X. COCHUE, No. 256, rue Notre-Dame, Montréal. 99

TEMOIGNAGE DES MEDECINS EN FAVEUR DU Vin I e Quinine

ON N'AURA PLUS DE CHEVEUX GRIS

Rénovateur Parisien de LUBIN.

Article de Toilette indispensable pour la Jeunesse Perpétuelle des Cheveux.

Cette excellente préparation ramène les cheveux à leur couleur naturelle et en conserve la beauté; entretient la tête propre et fraîche; donne aux cheveux un lustre et un parfum très-agréables; empêche et détruit les pellicules; ne gâte pas la peau ni la coiffure la plus délicate; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent, étant moins chère que toute autre préparation de ce genre, car son usage on peut se dispenser d'huile ou de pomade.

En vente chez tous les pharmaciens en grandes bouteilles de 50 cents, ou six bouteilles pour \$2.50.

Laboratoire, 17, rue Vivienne, Paris. A vendre à Québec chez Ed. Giroux & Frère John E. Burke, pharmaciens, Québec, 5 Juin 1876.—6m. 19

LES JOURNAUX CENTENAIRE.

LE CORRESPONDANT spécial du "TIMES" DE LONDRES dit qu'il serait difficile de trouver une preuve plus brillante de la grande manière dont les américains font les choses que celle que nous fournissons "LA BATISSE DES JOURNAUX AU CENTENAIRE" sur les terrains de l'exhibition. Là, vous pouvez voir quelques-uns, ou si vous l'aimez mieux, la collection entière des 8,129 journaux publiés régulièrement dans les Etats-Unis, et cela d'une manière gratuite. Non-seulement on vous accorde la faveur de les voir, mais on vous invite, bien plus, on vous demande comme faveur d'entrer dans la bâtisse et de demander le journal qui vous plaît, n'importe lequel. Sans parler de ses attraits littéraires, c'est un appartement aussi bien tempéré, aussi agréable que puisse désirer un visiteur de l'exhibition, qui sent le besoin de se reposer. Ce qui l'étonne sans doute d'abord, c'est de trouver là parmi 8,000 journaux, dont quelques-uns sont des feuilles si volumineuses et si puissantes, comme par exemple le New-York Herald, jusqu'à un petit journal, humble et bien-aimé feuille de sa contrée, située des milliers de milles au-delà des Montagnes Rocheuses. Mais l'arrangement est si simple, qu'en consultant la liste, et même sans son aide, le visiteur met la main de suite sur le journal qu'il désire. Ces journaux sont casés sur des tablettes par ordre alphabétique suivant les noms des états, territoires, villes auxquelles ils appartiennent. Le nom de chaque journal est également écrit sur les tablettes. Les propriétaires de la bâtisse des journaux du Centenaire, sont des agents d'annonce, le plus grand établissement en ce genre, dans toute l'Amérique. Ce sont MM. G. P. Howell & Cie., de New-York. L'entreprise coûtera, à ces deux messieurs réunis, environ \$20,000, ou 24,000 y compris la bâtisse et les dépenses de l'entretien, pour six mois. Les huit mille et au-delà journaux américains sont reconnus par la même autorité, excéder en nombre sur tout ce que les autres nations de la terre ont publié de journaux. Québec, 15 Septembre 1876. 108

Agents demandés.

50 BONS AGENTS pour vendre le QUAKER CLEANER, le meilleur article pour un agent. Toutes les familles en ont besoin. L. N. ALLAIRE & Cie., Québec, 15 Septembre 1876. 106

Voulez - Vous Faire de l'Argent.

Si vous voulez faire de l'argent allez acheter vos Moulins à Coudre chez L. N. ALLAIRE & Cie. Un rabot de 25 PAR CENT SERA FAIT PENDANT UN MOIS.

N'oubliez pas d'aller acheter vos Moulins à Coudre, Chez L. N. ALLAIRE & Cie., Rue St. Pierre, Québec, 22 Septembre 1876. 927

Nos Machines à Coudre sont les meilleurs Moulins à Coudre vendus en Canada jusqu'à ce jour. Elles sont garanties pour CINQ (5) ANS. L. N. ALLAIRE & Cie., Rue St. Pierre, Québec, 22 Septembre 1876. 927

Papier à Envelopper. 10,000 RAMES Papiers assortis pour envelopper et A PRIX REDUITS. A vendre par J. & W. REID, Rue St. Paul, Québec, 29 Septembre 1876. 927

Gare aux armes à feu ?

Pour éviter les accidents d'armes à feu, plusieurs précautions sont à prendre. Il est bon de les noter. 1o Ne garder jamais chez soi d'armes chargées sans nécessité, ou bien, dans ce cas, les enfermer et les mettre hors de la portée des enfants. 2o Habituer soigneusement les enfants à ne pas les toucher et les punir sévèrement s'ils désobéissent. Pas de faiblesse sur ce point ; il y a de la vie ou pour eux ou pour les autres. 3o Ne viser jamais personne avec une arme chargée ou non chargée. 4o Quand on charge son fusil, toujours le désarmer ; ne jamais diriger le canon soit sur soi, soit sur les autres, mais en l'air, lorsqu'on le porte à la chasse. Ne pas appuyer sa main sur l'ouverture du canon. Chaque jour des chasseurs sont victimes de cette imprudence. Ces précautions sont si faciles à prendre, qu'on est en vérité bien blâmable de les négliger. Espérons donc qu'on nous écouterà.

Les deux rats.

FABLE.

Près d'un égoût, un gendarme en tournée, Fit la rencontre de deux rats Qui se flankaient une poignée. Il les mena devant les magistrats ; Chacun des deux accusa l'autre. "Gendarme, dit le président, Non sentiment serait le vôtre. Lequel des deux est l'innocent ?" Le gendarme fit, sourd d'un air aimable : "Il se pourrait, dit-il, pour lors et nonobstant, Que l'innocent fût le coupable, Ou le coupable, l'innocent ; Mais j'en ignore. —Gendarme, dit le président, Cette franchise vous honore. Pour vous, accusés, ne pouvant Discerner d'entre vous l'innocent du coupable Et vouloir vous mettre d'accord, De peur de faire une erreur regrettable, Tous deux je vous condamne à mort." Et ce disant, le bon apôtre, Vous les croqua l'un après l'autre. Ce magistrat Etait un chat.

Morale de la fable :

Voici l'enseignement Qu'on peut tirer de cette histoire lamentable : Quand par malheur on passe en jugement, On doit tâcher d'être coupable Afin d'être toujours condamné justement.

La logique d'un avare.

La femme d'un éditeur très avare était tombée dangereusement malade. Après avoir longtemps tergiversé, notre homme dut se résigner à mander un médecin. Devinez à qui il s'adressa ? à l'un de nos princes de la science, au célèbre P..., qui ne se dérange pas à moins de cinquante louis. Tout le monde crut qu'Harpagon avait perdu la cervelle. Point du tout, Harpagon s'était avisé d'un expédient ingénieux pour ne point bourse délier. "Docteur, dit-il au grand savant, que vous tuez ou que vous guérissez ma pauvre femme, vos honoraires seront de deux mille écus."

L'illustre praticien, ravi de son nouveau client, prodigua à la malade les soins les plus pressés et fait si bien que, trois jours après, elle passe de vie à trépas. "Docteur, dit alors le veuf, je vous ai promis deux mille écus, la douleur ne me fait pas perdre la mémoire, que vous tuez ou que vous guérissez ma femme. C'était bien là mes propres paroles ? —Il est vrai, dit l'Esculape. —Ces messieurs des pompes funèbres en porteront témoignage au besoin. Maintenant, permettez-moi de vous faire, en leur présence, deux petites questions. Avez-vous tué ma femme ? —Non pas, c'est la maladie... —J'en étais sûr, et je serais désespéré de vous accuser faussement de sa mort. L'avez-vous guérie ? —Non ; mais qu'importe ? —Vous ne l'avez pas guérie non plus, puisqu'on l'enterre. Or, puisque vous ne l'avez ni tuée ni guérie, vous êtes en dehors des termes précis de nos conventions, et vous n'avez rien à me demander. Serviteur !"

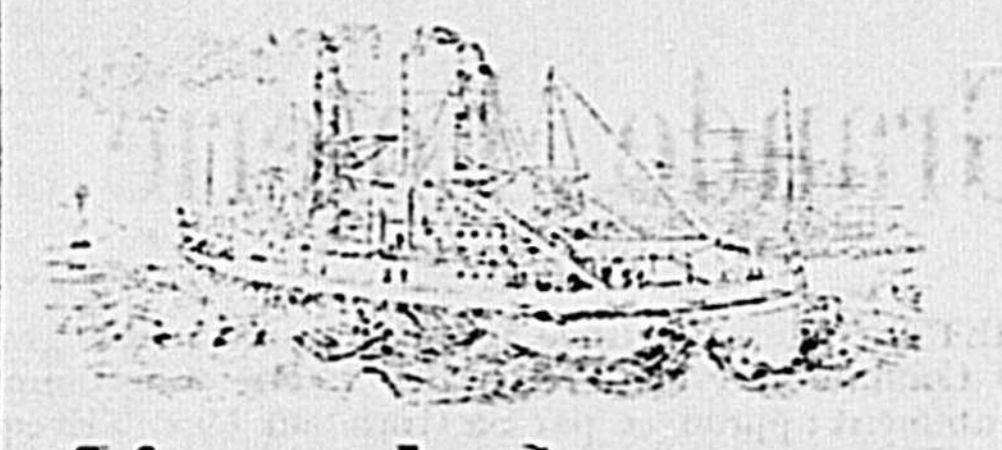
VARIETES.

Un bourgeois de Paris se livrait au plaisir de la chasse. Une perdrix lui part entre les jambes, son fusil en fait autant entre ses mains. Cependant la perdrix franchit une haie sans paraître émue du coup ; c'est à peine si elle perd quelques plumes en route. Notre bourgeois saute la haie à son tour, espérant n'avoir plus qu'à ramasser le butin. Plus de perdrix. Rien qu'un paysan attelé à sa charrette. "Dites donc, vous n'avez pas vu tomber une perdrix ? —Pas la moindre perdrix. —C'est singulier... j'ai cependant vu voler de la plume. —Moi aussi j'ai vu voler de la plume. Elle volait même si bien qu'elle emportait la viande."

Dernièrement, un des médecins-inspecteurs de l'hôpital des fous de Glasgow fut accusé en faisant sa tournée, par plusieurs convalescents qui se plaignaient de la mauvaise qualité de la soupe ; pour s'assurer si ces réclamations étaient fondées, il entra avec eux dans la cuisine, où une énorme marmite était en ébullition. Tout à coup, un de ces fous, homme très-vigoureux, s'approcha de lui, et le regardant avec ces yeux animés qui annoncent un commencement d'accès :

"Docteur, lui dit-il, vous êtes gros et gras, je suis sûr que vous nous feriez d'excellente soupe. Essayons !" Ses camarades d'applaudir et d'entourer le médecin, qu'ils s'apprétaient déjà à jeter dans la chaudière, quand celui-ci leur répondit avec sang-froid : "Arrêtez, votre idée est bonne, mais ne voyez-vous pas que mes vêtements gâteraient le bouillon ? Il faut avant tout que j'aie ma désabiller." Ce raisonnement satisfait tous les fous, et ils le laissèrent sortir de la cuisine.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DU Saint-Laurent.



Lignes du Saguenay.

CHANGEMENTS D'HEURES.

JUSQU'AU nouvel avis le vapeur ST. LAWRENCE, laissera le Quai St. André les MARDIS et VENDREDIS à 8 heures A. M., pour la BAIE DES HAIES, ET CHICOUTIMI, arrêtant à la Baie St. Paul, Les Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac, aller et retour.

LIGNE DE KAMOURASKA.

LES MERCREDIS et SAMEDIS, à 7 heures A. M., le CLYDE partira pour Kamouraska arrêtant à Berthier, Ile aux Grues, Cap St. Ignace, l'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière-Ouelle et St. Denis. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie, quai St. André, A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 22 Septembre 1876. —1 mai-c 3



SOUS PRESSE

—ET— DEVANT ÊTRE BIENTÔT PUBLIÉE.

Une liste renfermant les noms de 800 ACHETEURS DE PIANOS, de Québec et dans le voisinage, des célèbres manufactures de

CHICKERING, STEINWAY, HAINES, ET AUTRES ; AUSSI

ORGUES DE CABINET

de Masson à Hamlin, et de Prince et Bell & Co. A toujours en main une grande variété des instruments ci-dessus décrits et les offre en vente à des conditions faciles de paiement. Chaque instrument est garanti POUR CINQ ANS.

PIANOS ET ORGUES À LOUER. R. MORGAN, No. 28, rue Fabrique, 627. Québec, 21 août, 1876.



CHEMIN DE FER

Levis et Kennebec.

Le 2 et après le 1er Octobre, et jusqu'à avis contraire, les trains marcheront comme suit : La maille et le train mixte partent de Lévis à 4.30 heures P. M., tous les jours (excepté les Dimanches) s'arrêtant aux stations intermédiaires, et arrivant à St. Joseph à 7.45 heures P. M. Pour le retour, laissant St. Joseph à 5.00 heures A. M., ils arriveront à Lévis à 8.00 heures A. M. Le fret sera jusqu'à 2.30 heures P. M. à Québec, et celui de Lévis jusqu'à 3.30 heures P. M., seront expédiés le même soir. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau du surintendant, à Lévis, ou au bureau des contracteurs, 118, rue St. Pierre, Québec. W. C. HALL, Surintendant.

LAROCHELLE & SCOTT, Contracteurs, Québec, 22 Septembre 1876. —21 av.c-947

200,000 Acres

De Terre à Vendre

Par la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du Wisconsin, dans les Comtés de Marathon et Lincoln, Wisconsin.

AU COMPTANT, OU A LONGS DÉLAIS AVEC INTÉRÊT A SEPT PAR CENT PAR ANNEE.

Le Prix des Lots varie suivant la nature du sol, le bois, les courants d'eau et autres avantages de \$1.25 à \$5.00 par acre.

Le climat est très-sain, et les récoltes annuellement abondantes dans ce pays. Les ouvriers y trouvent des salaires élevés dans toutes les saisons de l'année. Le chemin de fer de la Vallée du Wisconsin traverse les terres du sud au nord, et pour s'y rendre on passe par Milwaukee ou Chicago, ensuite par la voie du chemin de fer de Chicago, Milwaukee et St. Paul, jusqu'à Tomah, ou par la voie du chemin de fer de Chicago et du nord-ouest jusqu'à Valley Junction, et ensuite de l'un ou l'autre de ces endroits par le chemin de fer de la Vallée du Wisconsin jusqu'à Wausau.

Pour cartes, circulaires, ou autres informations, s'adresser à J. M. SMITH, Agent des Terres de la Compagnie du Wisconsin, Québec, 5 Avril 1876. —1 an. 970

COMPAGNIE L'ASSURANCE 'STADACONA' Contre le Feu et sur la Vie INCORPORE LE 26 MAI 1874.

Capital Autorisé \$5,000,000

Depôt du Gouvernement \$100,000.

BUREAU A PRINCIPAL : 20, RUE ST. PIERRE QUEBEC.

BUREAU DES DIRECTEURS :

Président.—J. B. RENAUD, Ecr., Directeur de la Banque Union du Bas-Canada. Vice-Président.—Hon. J. SHARPLES, Directeur de la Banque Union du Bas-Canada. Hon. E. CHINIC, Président de la Banque Nationale. C. TETU, Directeur de la Banque Nationale. JAMES G. ROSS, Ecr., Président de la Banque de Québec. P. E. CASGRAIN, Ecr., M. P. JOHN ROSS, Ecr., Président de la Banque Stadacona. ALEX. LEMOINE, Ecr., Sec.-Trés. de la Maison de la Trinité de Québec. JOHN LAIRD, Ecr., Gerant.—G. G. PYKE, Inspecteur pour la Puissance.—E. ROBY O'BRIEN, Secrétaire.—CRAWFORD LINDSAY.

Des bureaux locaux sont établis dans toute la Puissance. Les polices d'Assurance contre le feu et sur la vie sont émises à des taux modérés. Québec, 10 Janvier 1876. 992

J. B. LALIBERTE. CHAPEAUX ! CHAPEAUX !!

A l'Enseigne de l'Original



Chapellerie à la Mode établie en 1867 rue St. Joseph, St. Roch.

IMPORTATIONS EXTRAORDINAIRES DU PRINTEMPS !!

Le soussigné a l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a reçu ses Immenses Importations du Printemps qui proviennent des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines. Il offre en vente l'assortiment le plus complet et le plus varié de Chapeaux pour la saison d'été, consistant en Chapeaux de Satin, Chapeaux de Paille et de Feutre, Bonnets Écossais (Scotch Cap), dans ce qu'il y a de plus nouveau et de plus fashionable. Il attire spécialement l'attention sur de nouveaux Chapeaux Français extrêmement légers. Il informe également qu'il a des mesures extras pour les personnes qui rencontrent de la difficulté à se coiffer.

J. B. LALIBERTE, Rue St. Joseph, St. Roch. 16 Québec, 31 Mai 1876.

ECONOMISEZ LE TRAVAIL

—ET— Epargnez votre Argent.

Important pour les Hôtels, Couvents, et Collèges.

LE SOUSSIGNÉ est prêt à poser et mettre en opération sous le plus court délai, de petits engins et houillères pour faire la cuisine, le lavage et repassage, scier le bois de corde, opérer un élévateur et réchauffer la bâtisse.

BELANGER & GABRIEY, Québec, 28 août 1876—1m. 94

J. & W. REID, NO. 10, RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

MANUFACTURIERS DE PAPIER-FEUTRE pour le rembrassage des maisons et pour mettre sous les tapis. PAPIER GOUDRONNÉ pour les couvertures des maisons. PAPIER ENVELOPPER, Gris, Brun, Drabe et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité. PAPIER À IMPRIMER, Blanc et de couleur, de toute grandeur et de toute qualité. SACS DE PAPIER fait à la machine pour groceries, et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur. LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires, grands ou petits faits à ordre, sous le plus court délai. IMPORTATEUR ET MARCHANDS De papiers à écrire, d'Enveloppes, De plumes et d'Encre.

Enfin de toute sorte de Papeteries. Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail. TAPISSERIES, en gros seulement. J. & W. REID, Québec, 10 Avril 1876. 927

NOUVEL ETABLISSEMENT

—DE— Fantaisie et de Goût.

Mad. F. DeBlois

A l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'ouvrir un magasin dans la Rue et Faubourg St. Jean, No. 210, OÙ l'on trouvera tout ce qu'il y a de plus nouveau en modes, en fantaisie et en utilité. Elle ose se flatter que vu son expérience et sa ponctualité dans les affaires, elle attirera l'attention générale.

—Aussi— Ayant l'avantage d'avoir UNE MODISTE DE PREMIÈRE CLASSE elle pourra exécuter tous les ouvrages de couture qu'on voudra bien lui confier. Québec, 2 Juin 1876.—3m 17

A PRETER.

\$30,000 SUR PROPRIÉTÉS DE VILLES OU DE LA CAMPAGNE. S'adresser à LOUIS LESSARD, Sec.-Trés. Société de Construction Per- manente de Québec, Québec, 28 Juillet 1876. 64

ON A BESOIN

D'UNE JEUNE DEMOISELLE parlant l'anglais et le français pour un magasin de MOULINS À COUDRE. Une personne ayant de l'expérience des Moulins à Coudre sera préférée. L. N. ALLAIRE & CIE., Rue St. Pierre et St. Jacques, Basse-Ville, Québec, Québec, 16 août 1876. 78

Eugene Hamel,

ARTISTE-PEINTRE, Portraits en couleurs à l'huile d'après nature.—Portraits au crayon d'après photographie. PRIX TRÈS MODÉRÉS. No. 363, Rue St. Jean, hors les Murs, Québec Québec, 31 Mars 1876.—1 an. 966

Mis à l'épreuve depuis 30 ans.

Cire de Gibson,

Remède sur et efficace pour les Cors

—ET— La meilleure emplate connue pour les Calus

L'onguent le plus doux, le plus absterfif et le plus curatif de nos jours, pour les plaies, les crevasses aux mains, les clous, panaris, brûlures et engelures. C'est un remède d'une grande valeur pour apaiser les douleurs ; c'est aussi un composé hautement estimé pour les plaies des chevaux. Quant aux cors, l'application de cette cire est des plus douces comme effet ; elle fait promptement disparaître la douleur et désécquer le cor, dans une période de jours proportionnés au temps depuis lequel il existe.

Preuve Evidente

de A. B. FOSTER, Ecr.-Sénateur, Waterloo : Connaissant la valeur de la CIRE DE GIBSON, comme remède sûr et efficace pour les cors, je puis le recommander comme étant le plus dignifié de confiance. Je suis persuadé que personne ne se servira de ce composé sans en éprouver un grand soulagement. Hon. A. B. FOSTER.

De M. McBEAN, marchand de bois, Montréal :

M'étant accidentellement broyé le doigt entre deux pièces de bois, je ne pus fermer l'œil pendant deux nuits, tant ma douleur était grande. Je me servis alors de la CIRE DE GIBSON, et aussitôt la douleur cessa et je dormis la nuit suivante. Cet incomparable onguent avait épuré ma plaie en quelques minutes à mon extrême satisfaction. Arch. McBEAN.

PRIX : 25 cents la boîte. En vente en gros et en détail, par tous les pharmaciens et débitants de médecines de la Puissance. JOHN LEWIS & CIE., Quartier Victoria, Montréal. Québec 19 Juillet 1876—1an 59

LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS. 1876.—Arrangements d'ETE—1876.



CONDITIONS FACILES !!

Pour toute autre information s'adresser à ANTOINE ROUSSEAU, Jr., Ingénieur Mécanicien, 36, Rue St. Charles, au pied de la Côte du Palais Québec, 11 Sept. 1876. 19 mai-76c-9

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDIS, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Malles et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse ou en venant) partiront comme suit :

Table listing shipping schedules for various routes including SARDINIAN, CIRCASSIAN, POLYANIAN, SARMATIAN, SCANDINAVIAN, PRUSSIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, HIBERNIAN, NOVA SCOTIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, MANITOBIAN, CANADIAN, CORINTHIAN, PHOENICIAN, WALDESIAN, ACADIAN, and NEWFOUNDLAND.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW.

Partiront de Glasgow, chaque MARDI et de Québec, le JEUDI. Devront partir de Québec : CANADIAN, le ou vers le 7 Septembre. AUSTRIAN " " 14 PHOENICIAN " " 21

QUÉBEC

PERUVIAN..... Samedi, 9 Septembre 1876. SARDINIAN..... " 23 " " " CIRCASSIAN..... " 30 " " " SARMATIAN..... " 7 Octobre " " MORAVIAN..... " 14 " " " Prix du Passage de Québec :

Table showing passage prices for Chambers (\$50-\$70-\$80), Entrepont (\$25), and Intermédiaire (\$40).

Taux du Passage de Québec.

Table showing passage rates for Cabine (\$60.00), Intermédiaire (\$40.00), and Entrepont (\$25.00).

A Vendre

UNE MAISON AVEC HANGAR, située près de l'église de la Pointe au Tremble. Les personnes qui désireraient acheter, pourraient visiter et juger des dimensions par elles-mêmes. —Aussi— Dans le 3ème rang de la paroisse de la Pointe au Tremble, une terre à bois dont cinq arpents sont défrichés et en culture. S'adresser sur les lieux au propriétaire, M. HILAIRE BÉLAND, Pointe-au-Tremble, 4 août, 1876. 4 août 1876.

RECLAMES :—20 cents la ligne.

Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à R. PAMPHILE VALLEE, Rédacteur-en-Chef.

Leger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIETAIRE, No. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

LIBRAIRIE.

AVIS

A Messieurs les Secrétaires-Trésoriers des Municipalités Scolaires et à Messieurs les Professeurs de collèges, Instituteurs, Institutrices, etc., etc.

Le soussigné ayant grandement agrandi son établissement, désire informer ceux qui s'intéressent à l'éducation des enfants, qu'il a toujours en mains un assortiment des plus complets en ce qui concerne la LIBRAIRIE.

L'assortiment des livres d'Écoles comprend tous les livres Français et Anglais approuvés par le CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, et aussi tous les livres de MM. les Professeurs de l'École Normale Laval. Le département des PAPIERS est aussi des plus variés et à des prix extrêmement bas. Fournitures d'Écoles de toutes sortes. —Aussi— Nouvellement reçu, un envoi considérable d'ENCREURS MAGIQUES, INEPUISABLES qui seront vendus à réduction. Il ne tient seulement qu'à mettre un peu de l'EAU et l'on obtient l'encre le plus noir et le plus limpide. I. P. DÉRY, Libraire, 40, Rue St. Pierre, Basse-Ville. Québec, 4 août 1876. 943

Au Public !

FAITES usage du VIN DE QUININE DE CAMPBELL, le grand tonique fortifiant. GUÉRIRA :

- LA DÉBILITÉ GÉNÉRALE. LA PERTE D'APPÉTIT. LA LASSITUDE. LA DIARRHÉE. LA DÉBILITÉ NERVEUSE. LA FIEVRE AIGUE. L'INDIGESTION. LES MALADIES MIASMATIQUES. LA DYSPÉPSIE. LES FIEVRES TYPHOÏDES.

A vendre en gros et en détail chez GINGRAS & LANGLOIS, Épiciers, 54, Rue du Palais. Québec, 19 Juin 1876. 39

En Vente

"Le Petit Catechisme du Syllabus." Chez I. P. DERY, Libraire, 40, Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec. Chez J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph St. Roch. Chez BLONDEAU et DROUIN, Libraires, Rue St. Joseph St. Roch. 12 Mai 1876. 6

D. OUELLET, ARCHITECTE,

No. 60, Rue St. George, Faubourg St. Jean, QUÉBEC. Architecture Religieuse, une spécialité.

CONDITIONS

—OU—

Courrier du Canada.

Prix de l'Abonnement :

Table showing subscription prices for Canada (Un an \$5.00, Six mois \$3.00, Trois mois \$1.50) and États-Unis d'Amérique (Un an \$5.00, Six mois \$3.50, Trois mois \$1.50).

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :

Table showing advertising rates: Six lignes et au-dessous (50 cents), Pour chaque insertion subséquente (12c), Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 cents, par ligne pour la première insertion, et de 5 cents pour les insertions subséquentes.

RECLAMES :—20 cents la ligne.

Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à R. PAMPHILE VALLEE, Rédacteur-en-Chef.

Leger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIETAIRE, No. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire, No. 9, Rue Buade, H. V., Québec